

RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

A. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET DATES CLES

I. INFORMATIONS DE BASE

Référence du Projet P-BJ-ABO-004	Titre du Projet : Projet d'appui au développement rural du Mono et Couffo (PADMOC)	Pays République du Bénin	
Instrument(s) de Prêt : Prêt N° 2100150000101		Secteur Développement rural	Catégorie Environnementale II
Engagement Initial 9130000.00 UC	Montant Annulé 4301234.54 UC	Montant Décaissé FAD : 4828765.46 UC	% Décaissé FAD : 52,88%
Emprunteur : République du Bénin			
Organe(s) d'Exécution : Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche/ CeRPA-Mono-Couffo/ Unité de Gestion du Projet Principaux partenaires associés : ABE, ONASA, DRH			
Co-financiers et Autres Partenaires Extérieurs : Gouvernement Bénin : 1,09 million d'UC Bénéficiaires: 0,33 millions d'UC			

II. DATES CLES

Note de Concept du Projet Approuvé par Com. Ops. Non applicable	Rapport d'évaluation Approuvé par . Ops Com Non applicable	Approbation par le Conseil d'Administration : 18 avril 2001	
Restructuration(s) Non applicable			
	Date initiale	Date effective	Ecart en termes de mois [date effective-date initiale]
ENTREE EN VIGUEUR	4 /07/ 2003	13/11/2003	4
REVUE A MI- PARCOURS	Octobre 2005	juin 2008	41
CLÔTURE	Décembre 2009	Décembre 2010	12

III. RESUME DES NOTES

CRITERES	SOUS-CRITERES	NOTES
RENDEMENT DU PROJET	Réalisation des Résultats	1,71
	Réalisation des Rendements	1,30
	Respect du Calendrier	3
	RENDEMENT GENERAL DU PROJET	2
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Conception et état de Préparation	2,43
	Supervision	2,83
	PERFORMANCE GENERALE DE LA BANQUE	2,63
PERFORMANCE DE L'EMPRUN-TEUR	Conception et état de Préparation	1,75
	Exécution	1,4
	PERFORMANCE GENERALE DE L'EMPRUNTEUR	1,58

IV. RESPONSABLES DU PROJET AU SEIN DE LA BANQUE

FONCTIONS	A L'APPROBATION	A L'ACHEVEMENT
Directeur Régional		J. K. LITSE
Directeur Sectoriel	M. E.G. TAYLOR-LEWIS	A. BEILEH
Chef de Projet	N. KALALA	H. FELLAH (OSAN.2)
Chef de l'équipe du RAP		H. FELLAH (ingénieur agronome)
Membres de l'équipe du RAP		A.DJIRO (MLFO), M.H. SNANE (consultant)

B. CONTEXTE DU PROJET (300 mots)

Bien que la production agricole au Bénin soit diversifiée et permette de subvenir aux besoins de la population en année normale, il subsiste néanmoins des poches d'insécurité alimentaire dans certaines zones du pays. C'est dans ce contexte et dans le but de sécuriser la production agricole que fut initié le Projet de Développement Rural Intégré du Mono (PDRIM). Celui-ci fut cofinancé par le FAD et l'Union Européenne, et fut exécuté de 1991 à 1999. Globalement, les objectifs du projet ont été atteints mais l'utilisation de certaines réalisations n'a pas été optimisée. Dans le but d'atteindre la sécurité alimentaire, de conserver et développer les ressources naturelles, de restructurer les organisations paysannes, et d'assurer une diversification des productions et des sources de revenus des populations de la zone du projet, le Gouvernement béninois a sollicité le concours de la Banque pour le financement du Projet PADMOC afin de consolider les acquis réalisés au Mono et de les étendre au Couffo. En réponse à cette requête et à la demande de la Banque, deux missions de la Banque se sont rendues au Bénin respectivement en novembre 1998 et novembre 2000 pour évaluer le projet PADMOC.

Le PADMOC cadre bien avec la politique nationale en matière de développement rural et concrétise la stratégie du Gouvernement formalisée en 1991 dans la LDPDR (Lettre de Déclaration de Politique de Développement Rural) qui met en relief la diversification de la production agricole et souligne le rôle de l'Etat dans ses fonctions essentielles (conception, coordination, suivi et évaluation des actions de développement), les fonctions de production et de commercialisation relevant désormais du secteur non public (organisations paysannes). Les activités multisectorielles incluses dans le projet (pisciculture, pêche, cultures maraîchères et vivrières, infrastructures, ressources naturelles) dont celles de la composante d'appui aux OPA et de crédit cadrent bien avec les objectifs du projet.

En 2011, le portefeuille de la Banque compte onze projets actifs pour un niveau total d'engagement de 74,4 millions d'UC dans les principaux domaines ci-après : agriculture, routes, électrification, forêts, pêche, eau et finances. Au niveau du secteur agricole, 4 projets sont cours d'exécution en 2011 (NERICA, APRA/INRAB, PAFICOT, PAFILAV).

Financement de projets du MAEP par d'autres bailleurs de fonds : le FIDA finance le PADER pour 6443 millions FCFA, la coopération Belge le FAFAMC pour 3608 millions FCFA, le BOAD finance le PSAIA pour 2739 millions FCFA. En pisciculture et pêche, le PADPPA est cofinancé par le FIDA pour 5495 millions FCFA et le FAD pour 5117 millions FCFA.

C. OBJECTIF DU PROJET ET CADRE LOGIQUE

L'objectif sectoriel du projet est la contribution au renforcement de la sécurité alimentaire du pays.

L'objectif spécifique du projet est la diversification et l'augmentation des productions agricoles.

Le Projet s'articule autour de 3 composantes :

Composante A: Renforcement des infrastructures rurales : Elle permet de désenclaver la dépression des Tchis dont les ressources en eau et en sol sont parmi les plus importants du Bénin. Elle permet aussi de remédier à la dégradation de certaines infrastructures dont dépend le développement de la pisciculture dans le Mono et Couffo. Enfin, la réhabilitation

des CPR et CF contribue à une meilleure exécution des volets promotion des OPA et formation inclus dans la composante B.

Composante B : Appui au monde rural : Le volet crédit constitue la pièce maîtresse pour la mise en application de l'appui institutionnel apportés aux OPA et pour la rentabilisation des infrastructures exécutés dans la composante A.

Composante C : Gestion du projet, pour assurer la coordination des activités mises en œuvre et l'ancrage institutionnel des deux autres composantes.

CARACTERISTIQUES DES OBJECTIFS DU PROJET		EVALUATION	NOTE
PERTINENTS	a) Pertinent au regard des priorités de développement du pays.	L'autosuffisance alimentaire globale est atteinte au Bénin en année normale. En effet, Les potentialités existantes permettent au Bénin d'avoir une diversification et une surproduction agricole. Les conditions agrologiques et socio-économiques du Mono-Couffo sont favorables à l'atteinte de cet objectif	3
REALISABLES	b) Objectifs jugés réalisables au regard des contributions au projet et des délais envisagés.	Le PADMOC est la continuation naturelle du projet PDRIM qui l'a précédé. Le montage du projet PADMOC sur les réalisations du PDRIM (FAD) et du PAMR-Mono (Belgique) permet de réaliser les objectifs dans les délais envisagés. Toutefois, la réalisation des études pendant la phase d'exécution du projet a contribué à rallonger le délai d'exécution des travaux d'infrastructure.	3
COHERENTS	c) Conforme à la stratégie nationale ou régionale de la Banque.	Le Projet cadrerait avec la stratégie d'intervention du Groupe de la Banque qui visait à contribuer la croissance économique en vue de réduire la pauvreté. Cette stratégie était notamment axée sur le développement d'infrastructures rurales et de pêche et l'intensification de l'agriculture et de la pisciculture.	3
	d) Conforme aux priorités générales de la Banque.	Les objectifs du projet sont conformes aux priorités de la Banque en matière de diversification et valorisation de la production agricole, développement des ressources humaines et réduction de la précarité des conditions de vie et d'hygiène des populations rurales et la lutte contre la dégradation du milieu naturel.	3

Remarque : Compte tenu des insuffisances de la matrice initiale du Projet, il est apparu nécessaire de reformuler le cadre logique sous la forme du tableau ci-après qui reprend les éléments du rapport d'évaluation en les restructurant par composante, pour une meilleure cohérence et exploitation.

OBJECTIFS	INTITULE	RESULTATS ATTENDUS	EFFETS ATTENDUS	INDICATEURS A MESURER
Objectifs sectoriels	Renforcement de la sécurité alimentaire du pays.	La production de maïs et de riz va passer respectivement de 55978T et 525 T en l'an 2000 à 73728T et 1353 T en l'an 2010 dans le Mono-Couffo.	Production additionnelle en denrées alimentaires et protéines animales de base en vue d'atteindre la sécurité alimentaire et de cultures maraîchères et de poisson en vue de l'exportation.	Statistiques d'importation et d'exportation des produits agricoles, d'élevage et de pêche.
Objectifs spécifiques : Augmentation et diversification de la	Les productions sont diversifiées et augmentées chez les agriculteurs (12000 bénéficiaires des 12	Augmentation de la production des cultures vivrières, maraîchères et des plantations forestières. Les rendements passent de	Exportation de certains produits provenant de l'agriculture (tomates). Amélioration des revenus des agriculteurs en 2010.	Statistiques du MAEP sur les productions de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche

production	communes)	0,9 à 1,75t/ha pour le maïs, de 1,5 à 2,7t/ha pour le riz et de 10 à 20T/ha pour le manioc.		
	Les productions sont diversifiées et augmentées chez les éleveurs, les pêcheurs et pisciculteurs.	Production additionnelle en viande de petits élevages, de ruminants et en poisson d'eau douce et de mer.	Autosuffisance alimentaire en viande et poisson. Amélioration et diversification des sources de revenu.	Statistiques du MAEP sur les productions provenant de l'élevage et de la pêche.
COMPOSANTE	ACTIVITES	RESULTATS ATTENDUS	EFFETS /RENDEMENTS ATTENDUS	INDICATEURS A MESURER
<u>Composante A:</u> <u>Infrastructures rurales</u>	Les pistes sont renforcées et la dépression des Tchis est désenclavée	Les longueurs des pistes à construire, réhabiliter et améliorer sont respectivement de 40km, 13km et 60 km. Construction d'un pont sur le Couffo.	L'accessibilité aux 12 communes du Mono-Couffo en tout temps est améliorée. Augmentation du trafic routier et du volume des produits commercialisés.	Longueur des tronçons de pistes traités. Nombre et dimensions des ouvrages réalisés en accord avec l'APD et DAO.
		Création de 15 CVEP pour les 40km de nouvelles pistes. Mobilisation des CVEP des 13km de pistes à réhabiliter. Intervention des CVEP sur les 60km de pistes à améliorer.	Les comités villageois des pistes sont des structures communales viables grâce à des moyens matériels, humains et financiers adéquats. La durabilité des pistes est assurée sur le budget des communes.	Nombre de CVP fonctionnelles. Longueur des pistes rurales en bon état. Plan communal de développement mis à jour pour la prise en charge des pistes.
	Hydraulique et assainissement ruraux	Réalisation de 30 forages équipés de pompes manuelles et de 28 latrines dans les communes de Bopa (Mono) et de Lalo (Couffo) et adduction d'eau potable aux CPR Kogbétohoué et Kpétou.	Desserte en eau potable de 36 villages et de latrines pour 28 villages. Qualité de vie des populations améliorée. Les conditions d'hébergement des 2 centres de promotion rurale (CPR) améliorées.	Nombre de forages positifs réalisés et équipés. Nombre de latrines construites. Branchement au réseau d'eau potable et électrique existants des CPR.
		Mobilisation villageoise par la création des Comités de gestion des points d'eau (CGPE). Les contributions financières de la population (10%) sont payées.	Les CGPE sont viables financièrement permettant la durabilité des points d'eau et des latrines construites.	Nombre de CGPE fonctionnels. Nombre d'interventions des CGPE au niveau des forages et des latrines.
	mise en oeuvre du PGES.	Les vidanges des latrines sont utilisées comme fumure. Les contaminations fécales et les maladies hydriques	Statistiques des maladies dans les centres de santé. Les revenus des CGPE provenant de la vente du fumier.	

		son	réduites.	
Aménagements hydro-agricoles	Aménagements de 300 ha de bas-fonds par le projet. Accès des agriculteurs au crédit pour l'implantation des casiers.	Les superficies soumises au système des cultures de contre saison ont augmenté. Augmentation de la production des cultures vivrières et surtout du riz.	Superficie de bas-fonds aménagée. Montant de crédits utilisés pour les aménagements complémentaires des casiers.	
	Aménagements de 45 ha de périmètres irrigués sur des forages artésiens en vue de pratiquer le maraîchage intensif.	Augmentation du rendement et de la production des cultures maraîchères. Amélioration du revenu des agriculteurs.	Nombre de forages réalisés et équipés. Superficie équipée par un réseau d'irrigation. Montant de crédits utilisés pour l'intensification des cultures maraîchères.	
	Superficie de 200m ² d'aire de séchage construites/aménagées.	Qualité des produits agricoles améliorée ; Perte de post récolte réduite.	Nombre/superficie d'aires de séchage construites.	
Construction d'étangs piscicoles et de trous à poisson (40ha dans les Tchis)	La superficie des étangs piscicoles passe de 23ha à 63ha avec une intensification des systèmes piscicoles.	Autosuffisance en poissons. La productivité passe de 1,2t/ha.an à 5t/ha.an faisant passer la production de poissons de 27T/an en 2000 à 315T/an en 2010	Nombre/superficie d'étangs et de trous à poissons réalisés. Montant de crédits octroyés à la pisciculture. Quantité de poissons produite.	
Réhabilitation du centre d'alevinage de Tohouou au Mono et du CPR de Kpétou (30 étangs de 500m ²)	La production d'alevins va passer de 32000 à 900000 alevins et de 3t à 180t de provende en 2010 à Tohouou. Production de 7,5 t/an de poisson à Kpétou.	Le centre d'alevinage de Tohouou va de nouveau approvisionner en alevins de Tilapia et de Silure les nouveaux et anciens étangs. Kpétou va reprendre ses activités de formation en pisciculture.	Nombre/superficie des bacs, étangs et bâtiments réhabilités et/ou construits. Equipements installés. Quantités d'alevins et de poissons produites. Nombre de jeunes formés en pisciculture.	
Construction de l'écloserie du centre piscicole de Dakomey à Aplahoué	Construction d'un bâtiment de 100m ² , 10 bassins d'alevinage et de 6 étangs. La production d'alevins et de poissons va atteindre respectivement 1 million et 2 tonnes.	Les étangs et réseau d'adduction d'eau déjà réalisés dans ce centre vont devenir fonctionnels et contribuer à réduire le déficit du pays en alevins et en poissons.	Nombre/dimensions des bâtiments, bacs et bassins construits. Nombre/superficie d'étangs réhabilités. Equipements installés. Quantités d'alevins et de poissons produites.	
Construction d'une base de pêche de 200m ² et d'un centre de fumage de 100m ² à Ayiguinou	Réduction des pertes de surpêche par la transformation. Amélioration des conditions de travail des pêcheurs	Amélioration et régularisation des revenus des pêcheurs.	Dimensions de la base de pêche et du centre de fumage construits. Equipements installés. Quantités de poissons fumés commercialisés.	
Centre de formation agricole	Réhabilitation des 4 CPR de Kogbétohoué, d'Agnavo, de Grand	Formation de 400 jeunes déscolarisés et 3400 exploitants agricoles.	Type/superficie de bâtiments et autres infrastructures réhabilités.	

	et de promotion des OPA	Popo et Kpétou et du centre de formation de Dogbé.	Conditions de vie et d'enseignement améliorées	Equipements installés. Nombre de jeunes et d'exploitants formés dans ces centres.
		Construction de 7 salles polyvalentes pour OP faitières	Amélioration des activités d'encadrement des producteurs par les unions communales et départementales.	Type/superficie des bâtiments construits. Equipements installés. Niveau d'utilisation de ces infrastructures.
Composante B Appui au monde rural	Crise alimentaire 1400 millions FCFA du crédit ont été réaffectés au PUASA	Production de semences sélectionnées. Utilisation pesticides, intrants et matériels agricoles et de pêche par les producteurs	Amélioration de la production des cultures vivrières et de poissons. Autosuffisance alimentaire.	Nombre de bénéficiaires. Superficie touchée. Montant du crédit de 2 millions d'UC utilisés.
	Promotion des OP de base (GF, GV) et des organisations faitières (UCP, UCGF, UDP, UDGf)	300 organisations paysannes (25 OPA/commune) seront diagnostiquées et leurs membres formés dans les 12 communes de projets	Les membres de 300 OP sélectionnés seront alphabétisés et formés sur plusieurs thèmes techniques et financiers.	Evolution du % des OPA ayant au plus 5 membres non alphabétisés. Nombre d'OPA ayant cautionnés des crédits à leur membre.
		Formation de 159 membres des OPA faitières dont 58 au Mono, 66 au Couffo et 35 au niveau régional	Amélioration des filières maïs, manioc, riz et tomate. Renforcement des capacités pour l'élaboration de microprojets.	Evolution du % des OPA ayant des activités de transformation/commercialisation dans ces filières.
	Formation	Plan de formation élaboré. Formation de 11 mois des jeunes déscolarisés (400) et de courte durée pour les exploitants (3200).	Accès des jeunes à la terre. Amélioration des systèmes et des techniques de production existants. Réduction de l'exode rural.	Nombre de jeunes et exploitants formés. Nombre de jeunes installés dans des fermes. Nombre d'exploitants formés ayant bénéficié de crédit.
		Formation des techniciens et animateurs des CeCPA (RCPA, TSIEC, TSAGRN, TSPA).	Elaboration de dossiers de microprojets en production végétale, animale et pisciculture (32 RCPA, animateurs PADPPA)	Evolution du nombre de microprojets par filière financés par le crédit.
		Multiplicateurs de semences formés et encadrés pour la production de semences améliorés de riz et maïs	Réduction du déficit en semences améliorées. Augmentation des rendements des cultures de maïs et de riz	Evolution du nombre de multiplicateurs et de la superficie utilisée pour la production de semences améliorées.
	Formation des producteurs et des techniciens du CeCPA sur la culture de la tomate	Les techniciens (50 TSPV, CPV, ACIPV, DPFSA) et exploitants pilotes sont bien formés sur les systèmes de conduite de nouvelles cultures en irrigué.	Amélioration de la production de fruits et de semences de tomates. Maintien de la collection de cultivars de tomate.	Evolution du rendement et des superficies cultivées en tomate. Quantités de semences de tomate produites.

	Recherche développement	90 ha de plantation d'embocagement et 6190 plants d'espèces rares plantées.	Protection des parcelles agricoles et amélioration de la biodiversité	% de réussite des plantations effectuées. Superficie des parcelles protégées par les haies d'arbres.
		Installation d'un observatoire de la commercialisation dans 8 marchés.	Les producteurs sont informés à temps de l'évolution des prix. Amélioration des revenus des producteurs et des commerçants.	Nombre/durée des émissions de radio sur les mercuriales. Nombre d'insertion des informations dans la LISA-SAR.
		Suivi et analyse des données de 240 exploitations agricoles	Suivi de l'impact du projet sur les promoteurs et les producteurs (12000 exploitants)	Nombre/superficie des exploitations suivies annuellement. Volume et qualité des données saisies dans le logiciel de suivi-évaluation.
		Installation et équipement de 20 brigades phytosanitaires.	Réseau d'alerte phytosanitaire fonctionnel. Amélioration des rendements des cultures.	Nombre de brigades fonctionnelles. Superficies traitées par ces brigades. Nombre de commerçants et quantités des produits phytosanitaires vendus.
		Plantation de Mucuna (1680ha), de choc acacia (250ha) et de Vétiver (400ha)	Exploitation durable et amélioration de la fertilité des sols.	Superficies plantées par espèce. Nombre de bénéficiaires. Montant de crédits utilisés dans ce volet.
	Crédits : La ligne de crédit initial de la BAD est de 2551,2 millions FCFA dont 1400 millions FCFA ont été réaffectés au PUASA	Montant de crédit octroyé sur la ligne FAD (0,63 millions d'UC). Pérennisation de la ligne de crédit (taux de remboursement élevé). Promotion des filières porteuses (maïs, riz, manioc) à partir du crédit CT et de la plus value de la production à partir du MT.	Augmentation de la rentabilité des cultures vivrières. Amélioration de la plus value de la production agricole par la transformation et la conservation. Taux de remboursement élevé.	Montant annuel des crédits MT et CT octroyé et nombre de bénéficiaires par nature et finalité du crédit. Taux de remboursement. Taux d'utilisation et de remboursement du crédit PADMOC par rapport aux autres sources de crédits dans les IMF participantes.
<u>Composante C</u> Gestion du projet	Mise en place de l'UGP	L'équipe de l'UGP comporte un coordonnateur, 3 spécialistes et un comptable.	Les prestations de l'équipe de l'UGP sont conformes aux mandats confiés.	Nombre/Assiduité (HM) par spécialité du personnel mis en place; Matériels et équipements acquis.
		La capacité des agents intervenant dans le projet est renforcée.	Le volume et la qualité des prestations et la performance des cadres de l'UGP et des agents de la CeRPA sont améliorés.	Nombre/durée par thème des sessions de formation; nombre de voyages d'étude et de stages effectués. Nombre de participants par grade

		Outils de gestion financière, de suivi-évaluation et de pilotage mis en place et fonctionnels ; 3 AT en finance, crédit et suivi évaluation recrutés chacun pour un an	La gestion du Projet est conforme aux procédures de la Banque et de l'emprunteur. Respect de la programmation. Les activités et les résultats sont régulièrement suivis.	Observations sur les Audits ; rapports des réunions du comité de pilotage, du CDCPS ; Rapports périodiques de l'AT et UGP et de revue à mi-parcours.
	Collaboration avec des partenaires	Les directions du MAEP et autres ministères contribuent en tant que maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre des activités du projet moyennant un appui logistique du projet (primes, équipements et matériels)	La mise en œuvre du projet est assurée par les structures pérennes du MAEP et MMEE. La durabilité de l'impact des différentes activités du projet sur les bénéficiaires est assurée.	Protocoles/cahier des charges entre UGP et CeRPA, Directions MAEP MMEE et autres Ministères ; Liste et affectation du matériel et des biens acquis. Rapports de l'UGP et des prestataires.
		Etablissement de conventions avec les organismes para-étatiques (ABE, ONASA) et ONGs	La performance du projet est améliorée par la contribution d'organismes spécialisés dans certains domaines.	Rapports des prestataires. Rapports de l'UGP. Conventions élaborées.
	Elaboration du PGES	Mise à jour et application des mesures d'atténuation environnementale du PGES.	Les zones d'emprunt restaurées et les abords des pistes plantés. Les maladies hydriques et focales réduites. Les accidents phytosanitaires sont éliminés.	Etat des zones d'emprunt et des plantations effectuées. Statistiques médicales dans les centres de santé.
CARACTERISTIQUES DU CADRE LOGIQUE		EVALUATION		NOTE
LOGIQUE	a) Prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	Le cadre logique tel qu'il est présenté ne fait pas apparaître l'enchaînement causal logique pour atteindre les objectifs du projet. Il a été établi selon l'ancien format.		2
MESURA-BLE	b) Enonce les objectifs et les effets attendus de manière mesurable et quantifiable.	Les impacts de la majorité des activités du projet aussi bien pour la pisciculture que pour l'agriculture (superficie, rendements, revenu des bénéficiaires) ne sont pas quantifiés. La situation de référence par commune et même par département n'est pas établie.		2
DETAILLÉ	c) Mentionne les risques et les hypothèses clés.	Le cadre logique mentionne les hypothèses clés pour la réussite du projet. Les risques exogènes au maître d'ouvrage (Inflation importante, Capacité des prestataires) se sont avérés importants.		2

D. RESULTATS ET RENDEMENTS

I. PRODUITS OBTENUS

PRINCIPALES ACTIVITES		Note de l'évaluation (1 à 4)	Proportion des coûts du Projet en % (calculée à l'achèvement)	Note pondérée
Résultats Attendus	Résultats Obtenus			
Composante A : Infrastructures rurales				
Les pistes				
Les longueurs des pistes à construire, réhabiliter et améliorer sont respectivement de 40km, 13km et 60 km. Construction d'un pont sur le Couffo.	La construction des 40 km pistes qui a démarré en novembre 2007 pour un délai contractuel de 6 mois a été achevée en fin de projet (août 2010). Le premier tronçon réalisé en 2007 s'est détérioré. Les études des 13km de pistes à réhabiliter et du pont ont démarré respectivement en 2010 et 2008 sans réalisation. La mobilisation pour l'amélioration des 60km de pistes a démarré fin 2009 sans réalisation. Le temps imparti à la révision des coûts et à la réalisation des travaux du pont, des 13km et 60km a été très court.	1	28	0,28
Création de 15 CVEP pour les 40km de nouvelles pistes. Mobilisation des CVEP des 13km de pistes à réhabiliter. Intervention des CVEP sur les 60km de pistes à améliorer.	Constitution de 15 CVEP pour les 40km de pistes, mais qui ne sont pas intervenus sur le tronçon détérioré. Les CVEP des 13km de pistes à réhabiliter n'ont pas été mobilisés. L'AT de l'ONG pour l'amélioration des 60 km de pistes par les bénéficiaires a démarré en fin de projet (novembre 2010) sans résultat sur le terrain.	2	0,6306	0,01261
Hydraulique et assainissement ruraux				
Réalisation de 30 forages équipés de pompes manuelles et de 28 latrines dans les communes de Bopa (Mono) et de Lalo (Couffo) et adduction d'eau potable aux CPR Kogbétohoué et Kpétou	Les études d'implantation ont été achevées en novembre 2008 permettant d'entreprendre la mobilisation sociale. Les dates d'approbation des contrats des marchés des travaux des forages et latrines ainsi que de l'acquisition des pompes ont eu lieu à la fin du projet (septembre 2010) ne laissant pas le temps nécessaire pour l'exécution de cette activité. L'UGP a montré son inefficacité pour accélérer les	2	0,4268	0,008536

	démarches de passation des marchés.			
Mobilisation villageoise par la création des Comités de gestion des points d'eau (CGPE). Les contributions financières de la population (10%) sont payées.	Les CGPE ont été constitués par l'ONG. Les contributions ont été collectées. Démobilisation de ces CGPE par suite de l'absence de réalisation des activités dans ce volet.	2	0,185	0,0037
Aménagements hydroagricoles				
Localisation, étude et contrôle de 300 ha de bas fonds et de 45 ha de PI autour de forages artésiens à effectuer en 2006.	L'appel d'offres pour les études de 150ha a été lancé en décembre 2008. Les études n'ont pu être réalisées pour dépassement du budget alloué et délai insuffisant pour réaliser les travaux avant la clôture.	NA	NA	NA
Aménagement de 300 ha de bas fonds et 45 ha de PI par le projet. Accès au crédit des bénéficiaires pour l'aménagement des casiers à l'intérieur des grands aménagements.	Le retard mis pour le traitement de ce dossier et le coût élevé des études par rapport aux prévisions ont empêché la réalisation des aménagements de bas fonds et PI.	NA	NA	NA
Superficie de 200m ² d'aire de séchage construites/aménagée	Aucune réalisation car cette activité est rattachée à l'activité précédente.	NA	NA	NA
Pêche et pisciculture				
Construction d'étangs piscicoles et de trous à poisson (40ha dans les Tchis) La superficie des étangs piscicoles passe de 23ha à 63ha avec une intensification des systèmes piscicoles sur la ligne de crédits	Aucune activité n'a été réalisée dans ce volet. Par contre, la ligne de crédit a permis de financer l'amélioration de fermes piscicoles privées existantes. Le montant octroyé à 3 bénéficiaires est de 10235000 FCFA (1,22% du total).	1	0,202	0,00404
Réhabilitation du centre d'alevinage de Tohouou au Mono et du CPR de Kpétou (30 étangs de 500m ²) La production d'alevins va passer de 32000 à 900000 alevins et de 3t à 180t de provende en 2010 à Tohouou. Production de 7,5 t/an de poisson à Kpétou	L'étude du centre de Tohouou a été réalisée par un consultant très en retard (fin 2009). L'inflation a augmenté les coûts des travaux qui n'ont pu être réalisés ni à Tohouou ni à Kpétou. Aucune augmentation de la production.	1	0,0927	0,000927
Construction de l'écloserie du centre piscicole de Dakomey à Aplahoué (Bâtiment de 100m ² , 10 bassins d'alevinage, 6 étangs). La production	Les travaux de construction ont démarré en octobre 2010 et se sont arrêtés en décembre 2010 pour un taux de réalisation de 7%. Aucune production ni d'alevins ni de poissons.	1	0,12	0,0012

d'alevins et de poissons va atteindre respectivement 1 million et 2 tonnes				
Construction d'une base de pêche de 200m ² et d'un centre de fumagede 100m ² à Ayiguinou	Aucune réalisation. La rentabilité de cette opération a été considérée très aléatoire face à l'échec d'opérations similaires dans le projet PDRIM.	NA	NA	NA
Centre de formation				
Réhabilitation des 4 CPR de Kogbétohoué, d'Agnavo, de Grand Popo et Kpétou et du centre de formation de Dogbé.	Réhabilitation des 2 CPR de Kogbétohoué et d'Agnavo sans adduction ni d'eau ni d'électricité. Kogbétohoué a été équipé par un groupe électrogène. Le CF de Dogbo a été réhabilité à concurrence de 91% sans VRD (eau, électricité et voirie interne au centre).	3	8,2	0,246
Construction de 7 salles polyvalentes pour OP faïtières	Aucune réalisation bien que des dossiers d'exécution ont été préparés par les OP faïtières.	NA	NA	NA
Composante B : Appui au monde rural				
Crise alimentaire				
Acquisition de semences, d'intrants et matériel agricole et de pêche en réponse à la crise alimentaire	Aucune réalisation. Les dossiers n'ont pas pu être élaborés à temps. Le montant affecté au PUASA est de 2 millions d'UC.	NA	25,73	NA
Formation et promotion des OPA				
300 organisations paysannes de base (25 OPA/commune) seront diagnostiquées et leurs membres alphabétisés et formés dans divers domaines. Les membres d'OPA faïtières seront formés en microprojets et finances (crédit).	300 OPA parmi 1080 OPA ont été diagnostiquées. Formation de courte durée pour les membres de 79 OPA de base (5258 dont 4300 femmes). L'alphabétisation n'a pas eu lieu. 92 membres des OPA faïtières dont 25 femmes ont été formés.	3	0,467	0,014
Plan de formation élaboré. Formation de 11 mois des jeunes déscolarisés (400) et de courte durée pour les exploitants (3200).	Le plan de formation élaboré en 2007. 71 jeunes et 238 exploitants ont été formés dans les CPR d'Agnavo et de Grand Popo. L'accès des jeunes formés à la terre est insignifiant.	1	1,229	0,01229
Formation des techniciens et animateurs des CeCPA (RCPA, TSIEC, TSAGRN, TSPA).	Formation en microprojets/crédit (92 RCPA, animateurs PADPPA, TSIEC, TSAGRN, TSPA) et en production végétale.	3	0,257	0,007718
Multiplicateurs de semences formés et encadrés pour la production de semences	49 multiplicateurs ont participé à la production de semences améliorées de riz (38,3T) et maïs (13,5t). Le programme PUASA n'a pas été mis	2	0,149	0,00298

améliorés de riz et maïs	en œuvre pour améliorer la production.			
Les techniciens (50 TSPV, CPV, ACIPV, DPFSA) et exploitants pilotes sont bien formés sur les systèmes de conduite de nouvelles cultures en irrigué.	50 techniciens (TSPV, CPV, ACIPV, DPFSA) ont été formés dans la conduite de la culture de tomate en irrigué. Pas d'interventions auprès des exploitants. Taux de réalisation de 45% pour tomate	2	0,1	0,002
Recherche et développement				
90 ha de plantations d'embocagement et 6190 plants d'espèces rares introduits pour améliorer la biodiversité.	8392 plants d'embocagement ont été fournis à des exploitants. Le taux de réussite des 7821 plants pour l'amélioration de la biodiversité dans les forêts sacrées est très faible.	2	0,103	0,00206
Installation d'un observatoire de commercialisation dans 8 marchés	Le suivi des prix et des quantités commercialisés ont été suivi mensuellement dans 8 marchés. Le montant de crédit accordé à la commercialisation est de 48565120 FCFA (5,77% du total) pour 110 bénéficiaires surtout des femmes.	3	0,73	0,0292
Suivi et analyse des données de 240 exploitations agricoles	Le suivi des 240 exploitants par DPAF/CeRPA et saisi-analyse des données sur le logiciel SISE sont partiellement effectués. L'étude d'impact du projet confiée à un consultant est en cours de validation.	1	0,198	0,00198
Installation et équipement de 20 brigades phytosanitaires	20 brigades ont été formées. Des difficultés pour la durabilité des brigades ont été rencontrées (renouvellement du matériel, acquisition de pesticides sur le crédit)	2	0,219	0,00438
Plantation de Mucuna (1680ha), de choc acacia (250ha) et de Vétiver (400ha)	Plantation avec succès de 35 ha d'acacia. Les plantations de mucuna (47ha) et de vétiver (37ha) n'ont pas eu du succès auprès des agriculteurs.	2	0,108	0,00216
Crédit				
Montant de crédit octroyé sur la ligne FAD (0,63 millions d'UC). Pérennisation de la ligne de crédit (taux de remboursement élevé). Promotion des filières porteuses (maïs, riz, manioc) à partir du crédit CT et de la plus value à partir du MT.	Le CGGC a décaissé sur la ligne de crédit FAD 768 160 058 FCFA. Il a financé pour 841310058FCFA 1119 bénéficiaires dont 481 femmes. Le taux de remboursement est <50%. Réduction des activités de la ligne de crédit en 2009-2010. Le crédit CT est faible (32,6% du montant total)	2	19,5	0,390
Composante C : Gestion du projet				
L'équipe de l'UGP comporte un coordonnateur appuyé par 3	Les postes des spécialistes de l'animation (SAF) et de la gestion	2	10,22	0,2044

spécialistes (suivi, animatrice, financier).	financière sont restés vacants pendant plus d'un an. L'UGP n'a pas fonctionné comme une structure légère sous tutelle du DG/CeRPA comme prévu à l'évaluation.			
Capacités des agents du Projet et des structures déconcentrés du MAEP renforcées (crédit, comptabilité, suivi-évaluation). Appui logistique au CeRPA.	Formation en établissement de microprojets avec crédit, en gestion sur le logiciel comptable TOMPRO et en suivi sur le logiciel SISE. Néanmoins, la mise en application de cette formation a connu des déboires. Le DPFSA/CeRPA a été déficient dans le volet pisciculture et pêche.	2	4,140	0,0828
Outils de gestion financière, de suivi-évaluation et de pilotage mis en place et fonctionnels ; 3 AT en finance, crédit et suivi évaluation recrutés chacun pour un an.	Deux logiciels (SISE et TOMPRO) et manuels de suivi-évaluation et de procédure élaborés et validés. Leur utilisation a été peu satisfaisante. Des problèmes ont été rencontrés dans la gestion financière et comptable du projet.	2	4,888	0,09776
Les directions du CeRPA contribuent en tant que maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre des activités du projet moyennant un appui logistique (équipement, matériel et primes aux agents du CeRPA)	La collaboration entre l'UGP et la CeRPA a été déficiente aussi bien dans le suivi des dossiers des appels d'offres que dans le contrôle des prestataires. Le CeRPA a fonctionné comme un prestataire de service à l'UGP et dont les prestations ont eu de faibles performances. La dotation de 257,4millionsFCFA a servi en grande partie à payer les primes des agents du CeRPA.	2	11,43	0,2286
Etablissement de conventions avec les organismes para-étatiques et ONGs (ABE, ONASA, DRH, SFGRN, JAE-Bénin, INRAB)	Bien que le taux d'exécution financier des conventions ait atteint les 75%, leur impact sur la mise en œuvre des activités du projet a été faible par suite de l'absence de concordance dans la programmation des activités complémentaires du projet.	2	3,30	0,0660
Mise en œuvre du PGES	Le PGES et le plan de développement communal n'ont pas été actualisés. La restauration des zones d'emprunt et les plantations le long des pistes non effectuées. L'ABE n'est pas intervenue auprès des brigades phytosanitaires.	1	0,457	0,004568
NOTE GENERALE DES RESULTATS [correspond à la somme des notes pondérées]				1,709

Cochez ici pour ignorer la note auto calculée

Donner les raisons pour lesquelles la note autocalculée a été ignorée

Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note autocalculée	1,71
--	------

II. REALISATIONS / EFFETS OBTENUS

RENDEMENTS		Note de l'évaluation
Prévisions	Réalisations	
Composante A : Infrastructures rurales		
L'accessibilité aux 12 communes du Mono-Couffo en tout temps est améliorée. Augmentation du trafic routier et du volume des produits commercialisés.	La construction de 40 km de pistes a permis de désenclaver 7 villages dans la dépression des Tchis. Le premier tronçon achevé en 2008 s'est dégradé. L'achèvement de cette piste en août 2010 n'a pas permis d'évaluer son impact sur le trafic routier. La réhabilitation des 13km de pistes y compris le pont sur le Couffo n'ayant pas été exécutés, la piste reliant Adjaïgonou-Tohou-Frontière département de l'Atlantique est restée peu utilisable. La coordination entre le maître d'œuvre (DAGR/CeRPA) et l'UGP a souffert d'insuffisance et de lenteur pour cette sous composante des pistes.	2
Les comités villageois des pistes sont des structures communales viables grâce à des moyens matériels, humains et financiers adéquats. La durabilité des pistes est assurée sur le budget des communes.	Les 15 CVP des 40km de pistes ont été constitués mais ne sont intervenus ni pour réparer le tronçon dégradé ni pour faucher la végétation dense qui s'est installée sur les bas cotés de la plateforme. Le fonctionnement des barrières de pluie ne semble pas être respecté car par temps de pluie, certaines sont restées ouvertes. Les CVEP mobilisés pour les pistes à réhabiliter et à améliorer n'ont pas fonctionnés.	1
Desserte en eau potable de 30 villages et 2 CPR et de latrines pour 28 villages. Qualité de vie des populations améliorée. Les conditions d'hébergement des 2 centres de promotion rurale améliorées.	La convention pour maîtrise d'ouvrage délégué avec la DRH est entrée en vigueur en novembre 2005. Les prestations d'animation et de constitution des CGPE pour les points d'eau et les latrines ont démarré en février 2007. L'étude de faisabilité et de contrôle a démarré en 2008 et les contrats des marchés des travaux et pompes élaborés en septembre 2010. Ces retards ont abouti à la non réalisation des travaux et la non satisfaction des besoins en eau potable des villageois et des CPR.	1
Les CGPE sont viables financièrement permettant la durabilité des points d'eau et des latrines construites.	Les CGPE ont été constitués et la contribution financière des bénéficiaires de 200000 FCFA/forage a été collectée. La non réalisation des travaux s'est ajouté à la restructuration de la législation sur l'hydraulique villageoise pour rendre obsolète les résultats de la mobilisation sociale par l'ONG JAE-Bénin.	2
Les superficies soumises au système des cultures de contre saison ont augmenté. Augmentation de la production des cultures vivrières et de riz dans les 300ha de bas fonds.	Suite à la programmation de cette activité à la fin du projet, l'inflation a contribué à dévaluer le montant prévu pour son exécution même pour une superficie réduite à 150ha d'aménagement de bas fonds. Aucune production additionnelle.	NA
Augmentation du rendement et de	L'aménagement de 45 ha de périmètres irrigués par des forages	NA

la production des cultures maraîchères sur des forages artésiens. Amélioration des revenus des agriculteurs.	artésiens dans la dépression des Tchis était tributaire de son désenclavement qui a eu lieu en fin de projets. Aucun effet sur les cultures maraîchères par suite de la non réalisation des forages.	
Qualité des produits agricoles améliorée et perte de post-récolte réduite grâce à la construction de 200m ² d'aires de séchage.	Les aires de séchage prévues dans les bas fonds humides pour faciliter le séchage de la récolte et réduire les pertes post récolte n'ont pu être réalisées à l'instar de bas fonds non aménagés par le projet.	NA
Autosuffisance en poissons. La productivité passe de 1,2 à 5t/ha.an et la superficie d'étangs de 23ha à 63 ha. La production de poissons passe de 27T/an en 2000 à 315T/an en 2010.	Le montant des crédits d'équipement (MT) dont a bénéficié la pisciculture a été de 10235000 FCFA pour 3 bénéficiaires (soit 1,8% du montant total des crédits MT). Ce montant est insuffisant pour atteindre les rendements escomptés et réaliser les 40ha d'étangs supplémentaires prévus par le projet. Les effets obtenus sont loin des objectifs assignés à ce volet.	1
Le centre d'alevinage de Tohouou va de nouveau approvisionner en alevins de Tilapia et de Silure (900000) les nouveaux et anciens étangs. Kpétou va reprendre ses activités de formation en pisciculture.	Aucune réalisation dans le centre de Tohouou. Le lancement de l'appel d'offres pour les travaux n'a pas pu être effectué à temps car l'étude a été achevée en 2009. Par ailleurs, les coûts du DAO dépassent ceux prévus à l'évaluation. La réhabilitation du CPR de Kpétou prévu sur le budget du Gouvernement n'a pas eu lieu. Aucune amélioration ni dans l'approvisionnement en alevins ni dans la production de poissons dans la région.	1
Le centre piscicole de Dakomey va redevenir fonctionnel et contribuer à réduire le déficit du pays en alevins et en poissons.	Ce centre a été financé par un autre bailleur de fonds et se trouve actuellement dans une situation d'abandon. Les travaux de construction d'un bâtiment de 100m ² , de 10 bassins d'alevinage et de 6 étangs par le projet se sont arrêtés à 7% de réalisation. Les canalisations d'amenée d'eau de la rivière au centre encore en bon état sont entrain d'approvisionner en eau une ferme piscicole privée limitrophe du centre. Un crédit MT a été octroyé à ce pisciculteur pour améliorer la provenderie de sa ferme piscicole.	1
Amélioration et régularisation des revenus des pêcheurs par la construction d'une base de pêche de 200m ² et d'un centre de fumage de 100m ² à Ayiguinou qui vont contribuer à l'augmentation de la production de 600t/an grâce au crédit.	Le crédit MT accordé à 2 OP de pêche (20 bénéficiaires) pour améliorer leur flottille de pêche ou de transformation des poissons a été de 19 millions FCFA soit 3,33% du total des crédits MT. Ce montant est insuffisant pour augmenter significativement les prises de poisson. Ainsi, les infrastructures de pêche similaires existantes sont restées peu utilisées par les pêcheurs, ce qui a contraint le projet à annuler cette action.	NA
Conditions de vie et d'enseignement améliorées dans les CPR et CF réhabilités	La réhabilitation des 4 CPR et CF de Dogbé est incomplète et non satisfaisante. Les conditions de vie sans eau, électricité et sanitaires (latrines et infirmerie) sont difficiles. La formation est de qualité peu satisfaisante (moyens de travaux pratiques et de travaux de terrain limités, enseignants permanents inexistant).	2
Amélioration des activités d'encadrement des OPA de base par les unions communales et départementales des producteurs	Les salles polyvalentes pour faciliter l'intervention des UCP et UDP auprès des OPA de base pour les filières porteuses n'ont pas été construites. Ceci ne leur a pas permis d'intensifier leurs activités.	NA
Composante B : Appui au monde rural		
Crise alimentaire		

Amélioration de la production des cultures vivrières et de poissons en réponse à la crise alimentaire.	Un fonds de crédit de 2 551 millions FCFA (2,63 millions UC) a été mis en place au démarrage du projet. Le montant de 2 millions d'UC affecté à l'UPSA n'a pas été consommé par suite du retard mis par l'UGP pour la préparation des dossiers y afférent.	NA
Formation et Promotion des OPA		
Les membres de 300 OP sélectionnés seront alphabétisés et formés sur plusieurs thèmes techniques et financiers.	Les membres de ces OP (>5000) ont été formés mais sans alphabétisation. Néanmoins, les résultats ne sont pas satisfaisants vu que seulement 41 OP ont cautionné des crédits auprès des IMF pour 537 bénéficiaires. Par ailleurs, ces derniers ont montré des taux de remboursement beaucoup plus faible que les 500 bénéficiaires individuels compromettant le cautionnement de crédit par leur OP.	2
Amélioration des filières maïs, manioc, riz et tomate. Renforcement des capacités pour l'élaboration de microprojets.	L'étude d'impact en cours de validation montre que les rendements des principales cultures en 2010 sont encore faibles : 1040 kg/ha pour le maïs, 7200 kg/ha pour le manioc, 2500 kg/ha pour le riz et 4800 kg/ha pour la tomate. Ceci s'explique par le faible recours au crédit de campagne par les agriculteurs qui a été de 203.302.265 FCFA soit 24,16% de la totalité des crédits octroyés.	2
Accès des jeunes à la terre. Amélioration des systèmes et des techniques de production existants. Réduction de l'exode rural.	Au total, 74 jeunes déscolarisés dont 25 jeunes filles ont été formés en longue durée, et 362 exploitants agricoles dont 144 femmes en courte durée. La formation peu professionnelle et de qualité peu satisfaisante n'a pas facilité l'accès à la terre des jeunes formés dans les CPR. Le nombre très limité des exploitants formés dans ces CPR a eu un faible impact sur les 12000 bénéficiaires supposés être touchés par le projet.	1
Elaboration de dossiers de microprojets en production végétale, animale et pisciculture (32 RCPA, animateurs PADPPA)	Pour la durabilité du volet crédit, la démarche d'octroi s'est appuyée sur les CeCPA (RCPA, TSIEC, animateurs PADPPA) qui sont des structures pérennes. Cette formation a responsabilisé et autonomisé les CeCPA dans l'appui aux exploitants pour le montage des dossiers de microprojets. Au total 27 OPA et 246 bénéficiaires individuels ont bénéficié de ce support.	2
Réduction du déficit en semences améliorées. Augmentation des rendements des cultures de maïs et de riz.	le suivi de 29 multiplicateurs de semences certifiées de riz (38,3 tonnes) et 20 multiplicateurs de maïs (13,5 tonnes). L'adhésion des producteurs à la multiplication de semences dans le cadre du PUASA n'a pas eu lieu. Le suivi rapproché des 200 exploitants qui devrait donner des données fiables sur ce résultat n'a pas été effectué.	2
Amélioration de la production de fruits et de semences de tomates. Maintien de la collection de cultivars de tomate	Le taux de réalisation de ce résultat est estimé à 45%. Il a concerné le volet formation des agents (TCPV, CPV) et de quelques producteurs sur les techniques culturales, la lutte phytosanitaire et la maîtrise de l'eau et le maintien de la collection de cultivars du Mono et Couffo.	2
Recherche et développement		
Plantation d'arbres en vue de la protection des parcelles (embocagement) et d'amélioration	8392 plants d'embocagement et 7821 plants pour biodiversité ont été fournis par le projet. Fort taux de mortalité des plantations pour la biodiversité dans les forêts sacrées par suite du manque	1

de la biodiversité (espèces rares).	d'entretien par les villageois. L'intérêt des producteurs aux haies d'arbres n'est pas évident puisqu'on n'a pas assisté à des initiatives personnelles pour les plantations d'embocagement. L'unique crédit accordé à un pépiniériste arboricole (palmier à huile) s'est soldé par un échec.	
Les producteurs sont informés à temps de l'évolution des prix grâce à l'observatoire sur les marchés. Amélioration des revenus des producteurs et des commerçants.	La commercialisation des produits agricoles a constitué un créneau important du volet crédit. Les 66 membres de 11 OPA et 44 individus ont bénéficié de crédit pour commercialisation de produits agricoles. Le taux de remboursement de ce type de crédit est bas sur la ligne de crédit du PADMOC. Il est plus élevé pour les crédits contractés sur d'autres sources de financement.	2
Suivi de l'impact du projet sur les promoteurs et les producteurs (12000 exploitants)	Les données recueillies sur l'échantillon de 240 exploitations sont très limitées et partielles. Le logiciel SISE élaboré en vue du suivi-évaluation régulier de l'impact du projet sur les 12000 exploitants n'a pas été utilisé. Une étude d'impact par enquête en cours de validation a été effectuée par un consultant.	1
Réseau d'alerte phytosanitaire fonctionnel. Amélioration des rendements des cultures.	Les 20 brigades phytosanitaires créées constituent un réseau régional d'alerte et de lutte contre les maladies. Ces brigades sont menacées de démantèlement suite aux problèmes rencontrés pour le renouvellement de leurs équipements usés et l'approvisionnement en produits pesticides sur la ligne de crédit PADMOC.	2
Exploitation durable par la lutte contre l'Impérata cylindrica, l'érosion des sols et l'amélioration de la fertilité des sols.	Les semences, souches et plants de Mucuna (47ha), de Vétiver (37ha) et d'acacia (35ha) ont été fournies par le projet. Pas d'initiatives personnelles pour l'extension en vue d'atteindre les prévisions de 1680 ha de Mucuna, 400 ha de Vétiver. Par contre, l'acacia est apprécié comme source de revenu pour les 3000 piquets/ha qu'il fournit au bout de 3 à 5 ans. Les prévisions de 250ha ont été atteintes.	2
Crédit		
Accès au crédit pour l'augmentation de la rentabilité des cultures vivrières et l'amélioration de la plus value de la production agricole par la transformation. Taux de remboursement élevé.	le montant global de crédits accordés au 31/12/2010 a été de 841.310.058 FCFA au profit de 1119 bénéficiaires dont 481 femmes. Les crédits à court terme pour l'intensification des cultures vivrières contribuent pour 32% du total des crédits. Très peu des crédits à MT concernent le matériel de transformation. Le taux de remboursement au 30 septembre 2010 pour les 12 communes a varié entre un minimum de 20,6% pour Houéyogbé et un maximum de 60,9% pour Klouékanmé compromettant la continuité de l'opération.	2
Composante C : Gestion du projet		
Mise en place	de l'unité de gestion du projet	
Les prestations de l'équipe de l'UGP sont conformes aux mandats confiés.	L'absence d'un spécialiste en infrastructures au niveau de l'équipe légère de l'UGP a été accentuée par une assistance peu proactive de la part des directions techniques du MAEP et MMEE pour expliquer la faible performance du projet dans cette composante. Le schéma administratif de fonctionnement de l'UGP sous la tutelle du DG/CeRPA prévu à l'évaluation n'a pas été suivi à la lettre. L'AT a pu combler en partie la vacance prolongée des postes des	1

	spécialistes SAF et DAF de l'UGP.	
Le volume et la qualité des prestations et la performance des cadres de l'UGP et des agents de la CeRPA sont améliorés	Des plans de formation ont été élaborés au profit des agents de l'UGP et du CeRPA qui ont bien servi pour le volet crédit. Les formations en gestion financière sur le TOMPRO et en suivi-évaluation sur le SISE n'étaient pas mises en application. Ceci explique les problèmes financiers et le manque de suivi-évaluation rencontrés au projet.	2
La gestion du Projet est performante et les activités et résultats sont correctement suivis.	La discordance entre le recrutement de l'AT (2007-2008), les réalisations des activités de crédit (2008—2009) et des travaux (2009-2010) a eu un impact négatif sur la gestion du projet. Le manque de mise en œuvre de certaines recommandations (du CDCPS et des missions de supervision) et la faible implication du DPAF/MAEP et du comité de pilotage au suivi et contrôle a contribué aux défaillances observées.	1
Collaboration avec des partenaires		
La mise en œuvre du projet est assurée par les structures pérennes du MAEP. La durabilité de l'impact des différentes activités du projet sur les bénéficiaires est atteinte.	Les services déconcentrés du MAEP, MMEE, MTTP (routes) et ME sont des structures pérennes gouvernementales. Les moyens et les procédures utilisés (primes, équipements, conventions) pour leur implication dans la mise en œuvre du projet ont varié d'une structure à une autre. Les services rendus par les cadres de ces institutions n'étaient pas à la hauteur des dépenses y afférentes (15,2% des décaissements). En général, les directions en charge des infrastructures (DAGR, DRH) et de la pisciculture (DP) se sont très peu investies à l'opposé de celles relatives à la vulgarisation (DRC/CeRPA) et au crédit (DPFSA, CeCPA).	2
La performance du projet est améliorée par la contribution d'organismes spécialisés dans certains domaines d'intervention du projet.	Trois institutions paraétatiques, trois ONGs et un consultant en pisciculture ont été recrutés en vue d'exécuter certaines activités spécifiques du projet. Leurs travaux qui se situent soit en aval soit en amont d'autres activités complémentaires qui n'ont pas été exécutés ont réduit leur impact sur la performance du projet.	2
Mise en œuvre du PGES		
Les zones d'emprunt restaurées et les abords des pistes plantés. Les maladies hydriques et focales réduites. Les accidents phytosanitaires sont éliminés.	Discordance dans le programme d'intervention de l'ABE et des activités sources de nuisance du projet (piste, bas fonds, latrines et forages). Les zones d'emprunt n'ont pas été restaurées et les abords des pistes n'ont pas été plantés. L'ABE n'est pas intervenu dans la formation des brigades phytosanitaires pour les sensibiliser sur le danger potentiel des traitements pesticides. La contribution de l'ABE s'est limitée à une description des conditions environnementales créées aux environs de la piste construite et des zones d'emprunt.	1
NOTE GENERALE DES RENDEMENTS [Correspond à la moyenne des notes de l'évaluation]		1,28
<input type="checkbox"/> Cochez ici pour ignorer la note auto calculée		
Donner les raisons pour lesquelles la note autocalculée a été ignorée		
Inscrire la nouvelle note ou réinscrire la note autocalculée		1,30

Autres rendements : Sans objet

Menaces qui pèsent sur la viabilité des rendements obtenus :

A la date de clôture du projet, les 40km de nouvelles pistes et le CF de Dogbé n'ont pas été réceptionnés définitivement. En l'absence de la vigilance et de l'implication du DAGRN/CeRPA dans la réception définitive, les malfaçons risquent de ne pas être levées. Il sera difficile d'évaluer la viabilité de la mobilisation effectuée par les ONG des 60km de pistes à améliorer, des points d'eau et latrines et des pistes construites car pour les 2 premières ONG les travaux n'étaient pas réalisés et pour la troisième les travaux n'ont pas encore été réceptionnés. La viabilité des plantations d'amélioration de la fertilité des sols en utilisant l'acacia est garantie grâce aux revenus procurés aux planteurs par la vente des 3000-5000 piquets d'acacia par ha après une rotation de 3 à 5ans.

La majorité des IMF n'ont pas de bureau au niveau des 12 communes du projet. Ceci explique en partie le faible taux de remboursement qui varie d'une commune à une autre avec un minimum de 21% et un maximum de 61%. Les TSIEC/CeCPA ont été bien impliqués et intéressés dans le montage des dossiers des crédits pour les bénéficiaires, mais ils risquent de se désintéresser du suivi des crédits octroyés suite à la clôture du projet. Les bons payeurs qui ont été cautionnés par leur OP pour l'obtention d'un crédit ont été pénalisés car ils ne peuvent plus accéder à un nouveau crédit tant que les autres membres de l'OP n'ont pas remboursé.

Les communes et les CeRPA sont des structures pérennes. Par conséquent, la viabilité des rendements obtenus est tributaire :i) de l'assistance apportée aux communes par le gouvernement pour la prise en charge des infrastructures exécutés par le projet ; ii) de la continuation du suivi des réalisations du projet par les directions du CeRPA chacun en ce qui le concerne ; iii) de l'implication des TSIEC/CeCPA pour représenter les IMF au niveau communal en vue d'assurer la pérennisation du crédit agricole en attendant la pérennisation du CGGC ; iv) du renforcement des structures pérennes (CPR, CF) de formation agricole et de pêche en moyens humains et matériels ; v) de la poursuite des appuis-accompagnement des OPA par les structures gouvernementales déconcentrées (CeCPA) et de la mise en œuvre de la 2^{ème} phase du CGGC.

E. CONCEPTION ET ETAT DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET (250 mots)

Le MAEP en tant que maître d'ouvrage du projet est bien décentralisé au niveau départemental (CeRPA). Ainsi, le projet a été conçu pour fonctionner avec une cellule légère de gestion de projet (UGP) sous la tutelle du DG CeRPA étant donné que la première condition au premier décaissement stipule la nomination du Coordinateur de l'UGP avec rang de directeur général adjoint du CeRPA sans mélange des ressources.

L'UGP est composé de trois spécialistes pour le renforcement des directions du CeRPA supervisant les activités techniques, financières et sociales du projet. Ces directions sont supposées contribuer à la mise en œuvre des activités du projet depuis la phase de consultation et lancement des appels d'offres jusqu'à la réception des travaux. La mise en œuvre du projet ne s'est pas conformée à ce schéma et le CeRPA a fonctionné comme un prestataire de service à l'UGP au même titre que d'autres structures décentralisées des autres ministères (DRH/MMEE) et paraétatiques (ABE, ONASA, INRAB). Le rapport d'évaluation n'a pas spécifié et précisé les moyens et la logistique (protocole/convention, cahier des charges, primes, équipements) de la contribution des différentes directions appartenant à ces ministères (MAEP, MMEE, ME) pour éviter des blocages qui sont apparus dans la mise en œuvre de plusieurs activités du projet.

Le rapport d'évaluation ne fait pas suffisamment ressortir les grandes leçons tirées du PDRIM. Le PADMOC a repris le caractère multisectoriel des interventions du PDRIM qui a montré ses limites. Par contre, il a tiré profil des leçons du PDRIM qui se rapportent à une forte implication des bénéficiaires durant la phase d'exécution. Néanmoins, la majorité des infrastructures n'étant pas réalisés, les bénéficiaires ne se les sont pas appropriés. En effet, la mobilisation sociale a contribué à une plus grande déception des bénéficiaires qui ont vu leurs efforts non récompensés.

L'évaluation du projet n'a pas diagnostiqué les procédures de traitement des marchés d'acquisition et de travaux par l'emprunteur afin de considérer à la conception des mesures palliatives aux délais trop long constatés lors de l'exécution. La situation de référence communale et même départementale n'est pas connue et la majorité des études d'exécution et d'APD n'étaient pas disponibles à l'évaluation. La conception du projet n'en a pas pleinement tenu compte. En l'absence de cette situation initiale et de l'analyse statistique du suivi des 240 exploitations agricoles prévu pour être réalisé par la

<p>DPAF/CeRPA les résultats atteints ne sont pas objectivement vérifiables.</p> <p>L'intervention limitée à 12 mois pour chacun des 3 experts de l'AT et sa répartition en 3 phases n'a pas permis un transfert adéquat de technologie et une utilisation optimale des logiciels comptable TOMPRO et de suivi-évaluation SISE due à l'absence de leurs homologues de l'UGP durant une bonne partie de leur période d'intervention.</p>				
ASPECTS LIES A LA CONCEPTION ET A L'ETAT DE PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION	Note de l'évaluation	
REALISME	a) Du fait de sa complexité, le projet est soutenu par une analyse de la capacité du pays et de son engagement politique.	La réussite des réalisations du projet sont tributaires de la capacité humaine, financière et logistique du CeRPA/mono-Couffo, des IMF et des OPA dans la zone du projet. L'analyse de la capacité de ces organismes n'a pas été à la mesure de la complexité du projet. Ce qui a conduit à sa faible performance. Les communes n'ont pas la capacité requise pour assurer la durabilité de certaines réalisations du projet.	2	
EVALUATION DU RISQUE ET ATTENUATION	b) La conception du projet tient suffisamment compte de l'analyse des risques.	Les hypothèses/risques mentionnés dans le cadre logique (matrice) du projet se sont révélées exacts lors de la mise en œuvre du projet. D'autres risques non mentionnés ont survécu en cours d'exécution.	2	
UTILISATION DES SYSTEMES DU PAYS	c) Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres sont fondés sur des systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires	Les procédures de passation des marchés mises en œuvre sont celles du Gouvernement et de la Banque mais leur mise en pratique laisse à désirer (délai très long). La gestion financière appliquée a posé des problèmes. Les systèmes comptables et de suivi-évaluation installés par le projet n'ont pas été utilisés efficacement.	2	
Pour les dimensions ci-après, attribuer des notes d'évaluation distinctes pour la performance de la Banque et la performance de l'emprunteur :			Note de l'évaluation	
			Banque	Emprunteur
CLARTE	d) Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies.	Ces responsabilités ont été clairement définies au moment de l'évaluation. L'emprunteur n'en a pas tenu compte dans la mise en œuvre de certaines activités sans réaction de la Banque. La circulaire de création de l'UGP par le MAEP en date du 22/3/2002 n'est pas conforme à l'organigramme du rapport d'évaluation.	3	2
PREPARATION A LA PASSATION DES MARCHES	e) Les documents requis pour l'exécution (documents sur les spécifications, la conception, la	La majorité des documents requis pour l'exécution n'étaient pas prêts au moment de l'évaluation. Il a fallu reprendre les études d'exécution pour la majorité des infrastructures à réaliser et les études diagnostics pour les activités d'appui au monde rural. L'AT a contribué à l'élaboration des	2	1

	passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation.	spécifications de certaines conventions.		
PREPARATION AU SUIVI	f) Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés.	Le comité départemental de coordination de programmation et de suivi s'est réuni régulièrement. L'application du logiciel de suivi-évaluation (SISE/PADMOC) élaboré n'a pas eu lieu. La revue à mi-parcours a eu lieu 5ans après le démarrage du projet. Les missions de supervision de la Banque ont été régulières. Le comité de pilotage n'a pas joué son rôle.	3	2
DONNEES DE REFERENCE	h) La collecte des données de référence est achevée ou en cours.	Très peu de données de référence étaient disponibles au démarrage du projet. L'élaboration d'une base de données, d'analyse diagnostic des OPA et de suivi d'un échantillon d'exploitations agricoles dans les 12 communes ont été inclus parmi les activités du projet. Seule l'analyse des OPA a été réalisée.	2	1

F. MISE EN ŒUVRE (300 mots)

Principales caractéristiques de l'exécution du projet : L'accord de prêt a été signé en mai 2001 mais le projet a démarré pratiquement en novembre 2003 pour une durée de 6ans. Jusqu'à novembre 2006, l'UGP a reçu un seul fonds de roulement et s'est préoccupé de l'acquisition du matériel roulant (56 motos et 6 véhicules), de la signature des huit conventions et trois contrats avec des institutions et ONGs. Les dossiers d'appel d'offres pour le recrutement des bureaux d'étude et de contrôle des infrastructures n'étaient pas encore lancés et à fortiori ceux relatifs aux travaux. Cette situation s'explique par l'incapacité du personnel de l'UGP de traiter et d'activer les dossiers relatifs à la passation des marchés d'études et de travaux d'infrastructures pour contrecarrer la collaboration tardive et déficiente des directions du MAEP (DAGR/N/CeRPA, DGR, DGPêche) et du DRH/MMEE et SHAB en tant que maître d'ouvrage délégué ou maître d'oeuvre. Ainsi, l'exécution des différents marchés (3 travaux, 3 biens et 12 services) ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. La procédure de préparation des dossiers d'appel d'offres des travaux sur les 40 km de nouvelles pistes a démarré en février 2006 et la signature du contrat du marché a eu lieu en septembre 2007 soit 19 mois après et ce pour une durée de 6 mois. Mais la réception provisoire de cette piste n'a eu lieu qu'en août 2010 soit 35 mois après le démarrage des travaux. Concernant les marchés de travaux d'infrastructure, le constat est qu'à la date initiale de clôture du projet du 31 décembre 2009, le contrat du marché des travaux sur les 40km de piste était en cours d'exécution, les appels d'offres de travaux sur le pont, les 30 forages et pompes et 28 latrines, l'écloserie de centre piscicole de Dokomey à Aplahoué et le CF de Dogbo ont été déjà lancés et toutes les autres infrastructures étaient au stade études ou la procédure n'a pas démarré. La prorogation d'un an n'a pas améliorée significativement la situation puisque certains travaux réalisés étaient ou inachevés (CF Dogbé, Ecloserie de Dakomey) ou en mauvaise condition de fonctionnalité (CPR).

Concernant les marchés de services, les résultats étaient mitigés. Les 2 AT en gestion financière et en crédit se sont substitués aux prérogatives du SGF et du SAF de l'UGP par suite de la vacance de ces 2 postes au moment de recrutement de l'AT tandis que l'AT en suivi-évaluation n'a pu que constater les insuffisances de la collaboration entre le SSE du projet et le SSESD/DPAF/CeRPA. Le manuel de suivi-évaluation a été validé et l'informaticien a installé le logiciel SISE/PADMOC sans que l'UGP ait eu le temps de les mettre en application (Base de données sur les exploitants suivis, analyse des résultats de suivi des 200 exploitants). Les travaux de mobilisation sociale pour les infrastructures sont restés en instance d'application puisque la majorité des infrastructures n'ont pas été réalisées.

Par rapport aux prévisions par catégorie sur le prêt FAD, les taux de décaissement des catégories travaux, services et fonctionnement ont été respectivement de 49,3%, 67,9% et 99,37%. Par rapport aux prévisions par composante à

l'évaluation (FAD + Gouvernement), les taux de décaissement des composantes infrastructures, appui au monde rural et gestion du projet ont atteint respectivement 35,38%, 36,27% et 105,84%. Ces taux reflètent le déséquilibre important dans la gestion financière du projet avec comme caractéristique une mauvaise programmation des activités du projet. Le PADMOC n'a pas suivi la nouvelle approche du PARB attestant que le comité de pilotage n'a pas joué son rôle.

Les 11 missions de supervision de la BAD et la revue à mi-parcours n'ont pas contribué à améliorer les performances du projet au vu des changements fréquents du chargé de projet. En effet, sept chargés de projet se sont succédés sur le PADMOC au niveau de la Banque. Ces changements ont parfois provoqué des retards dans le traitement de certains dossiers.

Rôle des autres partenaires : Le PADMOC a été financé par le prêt FAD et le gouvernement avec respectivement 86,47% et 10,35%. Le reste est une contribution des bénéficiaires. Les taux de décaissement du FAD et du gouvernement sont respectivement de 52,88% et 50,91% de leur contribution prévisionnelle.

Harmonisation : La Belgique a financé la facilité d'appui aux filières agricoles (FAFA/MC) dans les mêmes départements que le PADMOC et un autre projet d'appui aux filières halieutiques du Bénin (ADEFIH). Le FIDA intervient aussi dans la zone du projet avec les projets PADER PADDPA. Il n'a pas été mis en œuvre d'actions particulières, en vue d'harmoniser les instruments et approches entre ces projets et le PADMOC bien que le rapport d'évaluation a prévu que le PADMOC doit se réaliser sur le terrain avec la plus grande complémentarité possible avec les autres interventions des bailleurs de fonds.

Le rôle joué par ces partenaires dans l'atteinte des objectifs du projet est difficile à appréhender actuellement sans une analyse des rapports des missions de supervision et/ou d'achèvement des projets de ces bailleurs de fonds.

ASPECTS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION		Note de l'évaluation
RESPECT DU CALENDRIER	a) degré de respect de la date prévue de clôture. Si l'écart à droite est :	Ecart en mois entre la date prévue de clôture et la date effective de clôture ou la date de réalisation de 98% de décaissement	Le retard accusé à la clôture correspond globalement au retard accusé pour la mise en vigueur.	3
	inférieur à 12, notation 4 entre 12 et 24, notation 3 entre 24 et 36, notation 2 supérieur à 36, notation 1	12 mois		
PERFORMANCE DE LA BANQUE	b) Conformité de la Banque aux :			
	Mesures de protection environnementale	Le PGES a été élaboré en 2002. La convention avec l'ABE a été signée tard en février 2008. Les missions de supervision n'ont pas accordé l'attention requise au volet environnement.		2
	Dispositions fiduciaires	Les missions de supervision ont tous analysées la gestion financière du projet. Les recommandations des missions de supervision concernant les décaissements en faveur du CGGC ne sont pas appliquées.		2
	Accords conclus dans le cadre du projet	La Banque a respecté ses engagements tels qu'ils sont stipulés dans l'Accord de prêt.		4
	c) La supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions.	La Banque a pu suivre l'exécution du PADMOC, grâce aux 11 missions de supervision. La mission de décembre 2006 a constaté l'incapacité de l'emprunteur à mettre en œuvre la majorité des recommandations des missions précédentes sans prendre des mesures pratiques pour y remédier.		2
d) La surveillance de la	Les rapports d'audit, annuellement introduits par		3	

	gestion du projet par la Banque a été satisfaisante.	l'emprunteur avec du retard, ont été validés par la Banque et le suivi de leurs recommandations a été scrupuleusement conduit.	
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	e) L'emprunteur s'est conformé aux:		
	Mesures de protection environnementale	Le taux de financement (67%) du prestataire ABN dépasse ses réalisations physiques étant donné que les 2 actions physiques concrètes du PGES (plantations et restauration des zones d'emprunt) n'étaient pas exécutées.	2
	Dispositions fiduciaires	L'Emprunteur n'a pas respecté en proportion ses engagements financiers. Au 31 mai 2011, 50% des ressources du fonds de garantie des crédits n'ont pas été mobilisées. Un chevauchement existe entre la ligne de crédit du PADMOC et les crédits provenant d'autres sources. Les audits ont soulevés des problèmes liés à la mauvaise gestion financière. Des problèmes financiers sont restés en instance à la clôture du projet.	1
	Accords conclus dans le cadre du projet	L'Emprunteur n'a pas respecté tous ses engagements tels qu'ils sont stipulés dans l'Accord de prêt ; Les protocoles d'accord établis entre le projet et certaines institutions gouvernementales n'ont pas été appliqués. Les autorités communautaires n'ont pas été associées pleinement au projet.	2
	f) L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées de la Banque dans le cadre de sa supervision du projet	L'Emprunteur n'a pas été attentif et n'a pas accordé toute l'importance à la majorité des recommandations fondamentales des missions de supervision qui ont été nombreuses. Il s'est pris en retard concernant l'exécution des 2 activités principales du projet à savoir les travaux d'infrastructures rurales et le crédit.	1
	g) L'emprunteur a collecté et utilisé, pour les prises de décisions, les informations tirées du processus de suivi.	La majorité des recommandations des 13 missions de supervision et les suggestions du comité départemental de coordination de programmation et de suivi (5 sessions du CDCPS) n'ont pas été satisfaites ou l'ont été avec du retard.	1

G. ACHEVEMENT (150 mots)

1. Le PAR a-t-il été fourni à temps, conformément à la Politique de la Banque?			
Date de réalisation de 98% de décaissement (ou date de clôture, si applicable)	Date PAR été envoyé a pcr@afdb.org	Ecart en mois	NOTE DE L'EVALUATION (généralisé automatiquement) Si l'écart est égal ou inférieur à 6 mois, la note est de 4. Si l'écart est supérieur à 6 mois, la note est de 1.
31 décembre 2010	Juin 2011	5 mois	4
La mission d'achèvement comprenait un consultant de génie rural et deux agronomes de la Banque. Leurs profils sont en adéquation avec les deux réalisations principales du projet à savoir les infrastructures et l'appui au monde rural. L'UGP n'a pas élaboré un rapport d'achèvement conforme au format demandé. Il en manque beaucoup d'informations sur les taux			

d'exécution et la qualité des prestations et aussi sur la situation financière. Mais, l'UGP a pleinement assisté les membres de la mission, pour le travail de bureau comme pour la mission sur le terrain. L'échantillonnage retenu pour les visites au niveau des communes d'intervention et les discussions menées avec les OPA, les bénéficiaires et les partenaires sur le terrain ont permis de mieux appréhender les réalités et résultats obtenus. Les discussions ont fait ressortir l'intérêt manifeste des populations pour les crédits. Le RAP constitue donc le produit d'un travail participatif, impliquant toutes les parties prenantes et intègre les enseignements tirés des discussions franches tenues avec les différents intervenants.

Commentaires des pairs :

H. ENSEIGNEMENTS TIRES DE L'EVALUATION (300 mots)

Principales leçons : L'exécution du PADMOC, fait ressortir à l'achèvement un certain nombre d'enseignements, en termes de conception, d'exécution et de suivi, notamment :

- (i) L'équipe de l'UGP doit comprendre des spécialistes dont l'expertise couvre les principaux domaines d'intervention du projet ;
- (ii) Les études techniques des infrastructures à exécuter devront être effectuées pendant la préparation des projets lesquels se concentreront sur la réalisation des travaux ;
- (iii) Veiller au strict respect, par le maître d'œuvre et l'UGP, des engagements contractuels (matériels, personnel, délai d'exécution) pris par les entreprises et les opérateurs ;
- (iv) Veiller à identifier dès le démarrage du projet, les activités qui constituent le chemin critique afin de leur accorder la priorité requise dans la programmation et l'exécution ;
- (v) Accorder une plus grande importance aux clauses relatives aux capacités techniques, matérielles et financières des entreprises lors de l'élaboration et de l'évaluation des DAO des travaux nécessitant d'important terrassement ;
- (vi) Veiller au suivi rigoureux des conventions des prestataires et des services rattachés au maître d'ouvrage qui sont chargés de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'ouvrage délégué des activités du projet ;
- (vii) Concevoir des projets ne contenant pas des activités rattachés à plusieurs domaines et spécialités ;
- (viii) Veiller à harmoniser entre les activités de mobilisation sociale des bénéficiaires et les réalisations des travaux des infrastructures dont ils sont chargés d'assurer la pérennité ;
- (ix) Veiller à programmer et échelonner l'intervention des prestataires de service en harmonie avec les activités complémentaires et rattachées aux prestations ;
- (x) Cibler les besoins d'assistance technique des projets en tenant compte des fonctions essentielles du projet nécessitant un renforcement de capacité ;
- (xi) Faire intervenir dans la mise en œuvre de la ligne de crédit en priorité des IMF décentralisés au niveau de la zone du projet et faire participer les structures décentralisées du maître d'ouvrage au recouvrement des crédits ;
- (xii) Introduire, comme condition au premier décaissement, la mise en place par l'emprunteur de mesures spécifiques en vue de consolider les structures communautaires en termes d'appropriation des investissements.

Recommandations :

Au Gouvernement :

1. Mettre tout en œuvre pour satisfaire les conditions d'un achèvement harmonieux du projet ;
2. Prendre les dispositions nécessaires afin d'organiser les réceptions définitives des travaux des pistes et provisoire du CF de Dogbo;
3. Démarrer l'entretien périodique de la piste Hlassamè-Badazoin et Madjrè-Zizagué de 40 km au courant de l'année 2011 ;
4. Réaliser sur la base de la mobilisation sociale effectuée dans le cadre du PADMOC les travaux d'amélioration des 60 Km de pistes et de réalisation de 30 forages à motricité humaine, de 2 AEV et de 28 latrines.
5. Poursuivre l'octroi de crédit à faible taux d'intérêt dans la zone du projet et de refinancer les bons payeurs demandeurs

de crédit ;

6. Assurer la mise à niveau et le fonctionnement réguliers des CPR et du CF réhabilités et mettre en place un programme d'insertion socioprofessionnel des stagiaires.
7. Faire un inventaire exhaustif du patrimoine matériel et immatériel du projet (matériels, équipements, constructions, productions intellectuelles..) avant le 30 juin 2011.
8. Veiller à remettre à l'avenir un rapport d'achèvement du projet en dû forme et contenu.

A la Banque :

-Annuler le reliquat du prêt dont le montant s'élève à 2 302 129.63 UC ;

- S'assurer à l'évaluation de la fiabilité des informations sur l'état des lieux avant projet (cadre institutionnel, acteurs locaux, projets et initiatives en cours, données de référence) de façon à mieux projeter les objectifs et effets attendus du projet et à cibler correctement les activités qui les sous-tendent.

-S'assurer à l'évaluation du projet de la disposition effective des institutions gouvernementales partenaires dans la mise en œuvre des activités que le projet leur incombe.

-Organiser des réunions de concertation avec les bailleurs de fonds participant au financement d'activités similaires et/ou complémentaires dans la zone du projet

I. RESUME DES NOTES OBTENUES PAR LE PROJET

CRITERES	SOUS-CRITERES	Note de l'évaluation
RENDEMENT DU PROJET	Réalisation des résultats	1,71
	Réalisation des rendements	1,30
	Respect du calendrier	3
	NOTE GENERALE DES RENDEMENTS DU PROJET	2
PERFORMANCE DE LA BANQUE	Conception et état de préparation	
	Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays	3
	Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel	3
	Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque	3
	Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la Banque	3
	Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	2
	Les objectifs et les rendements, ainsi qu'ils sont présentés dans le cadre logique, sont mesurables et quantifiables	2
	Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés	2
	La capacité et l'engagement politique du pays sont à la hauteur de la complexité du projet	2
	La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques	2
	Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires.	2
	Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies	3
	Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation	2
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés	3
	La collecte des données de référence est achevée ou en cours	2
	NOTE PARTIELLE DE LA CONCEPTION ET DE L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET	2,43

	Mesures de protection environnementale	2
	Dispositions fiduciaires	2
	Accords conclus dans le cadre du projet	4
	La qualité de la supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions	2
	La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante	3
	Le PAR a été fourni à temps	4
	NOTE PARTIELLE DE LA SUPERVISION	2,83
	NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE	2,63
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies	2
	Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation	1
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont approuvés	2
	La collecte des données de base est achevée ou en cours	2
	NOTE DE LA CONCEPTION DU PROJET ET DE SON ETAT DE PREPARATION	1,75
	Mise en œuvre	
	L'emprunteur s'est conformé aux:	
	Mesures de protection environnementale	2
	Dispositions fiduciaires	1
	Accords conclus dans le cadre du projet	2
	L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque dans le cadre de sa supervision du projet	1
	L'emprunteur fonde ses décisions sur les informations tirées du suivi	1
	NOTE PARTIELLE DE LA MISE EN ŒUVRE	1,4
NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	1,58	

J. TRAITEMENT

ETAPE	SIGNATURE ET OBSERVATIONS	DATE
Vérifié par le Chef de Division du Secteur		
Vérifié par le Directeur Régional		
Approuvé par le Directeur Sectoriel		

APPENDICE 1

Echelle de notation et correspondances

NOTE	EXPLICATION
4	Très satisfaisant Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Moyen Projet partiellement abouti. Presque autant de résultats que de lacunes
1	Médiocre Très peu de réalisations et de graves lacunes
NA	Sans objet

N.B.: Les formules sont arrondies à la décimale supérieure ou inférieure. Pour les calculs, seuls des nombres entiers sont retenus.

ANNEXE 1

Coûts du projet et financement

a) Coûts et dépenses du projet par composante (millions FCFA et millions UC)

COMPOSANTE	EVALUATION		ACHEVEMENT	
	FCFA	UC	FCFA	UC
Renforcement des infrastructures rurales	3.778	4,40	1332,51	1,737
Appui au monde rural	3.997	4,73	1446,347	1,934
Gestion du projet	1.222,3	1,45	1273,008	1,712
Total	10.241	10,55	4051,865	5,383

b) Coût et dépenses par source de financement (millions FCFA et millions UC)

Source	Evaluation		Achèvement	
	Millions FCFA	Millions UC	Millions FCFA	Millions UC
FAD	8862,308	9,13	3573,866	4,828
Gouvernement	1058,041	1,09	477,999	0,555
Bénéficiaires	320,324	0,33	0	0
Total	10241	10,55	4051,865	5,383

c) Etat révisé de la liste des biens et services du prêt FAD

Catégorie	Etat initial(millions UC)	Etat révisé(millionsUC)	Ecart
Equipements	0,47	0,47	
Travaux	3,30	3,30	
services	0,52	0,52	
Crédit	2,63	0,63	-2
Crise alimentaire	0	2	+2
Formation	0,39	0,39	
Fonctionnement	0,37	0,37	
Personnel	0	0	
Assistance technique	0,36	0,36	
Coût de base	8,04	8,04	
Imprévus physiques	0,4	0,4	
Hausse des prix	0,69	0,69	
Total	9,13	9,13	

ANNEXE 2

Contribution de la Banque

Date	Mission	Nbre pers.	Composition	Nbre h.j.
Août 2002	Lancement	1	Agroéconomiste	15
Février 2004	Supervision	1	Agroéconomiste	10
Décembre 2004	Supervision	3	Agroéconomiste	28
Juillet 2005	supervision	2	Agroéconomiste	28
Novembre 2005	Supervision	2	Agronome et Expert en pêche	30
Avril 2006	Supervision	2		26
Décembre 2006	Supervision	2		28
Février 2007	supervision	2		20
Décembre 2007	supervision	2	Agronome et Analyste financier	20
Avril 2008	supervision	2	Agronome et Analyste financier	28
Février 2009	Supervision	1	Agronome et Analyste financier	15
Mai 2009	Supervision	1	Agronome	5
Mai 2010	supervision	2	Agronome et Analyste financier	20
Décembre 2010	supervision	2	agronome et 1 spécialiste gestion financière	20
Mai 2011	Achèvement	3	2 agronomes et consultant génie rural	30

ANNEXE 3

Analyse économique du projet

Nous avons retenu comme hypothèse que 12% des superficies prévues à l'évaluation ont été touchées par le projet. Ce taux correspond au ration des bénéficiaires ayant eu accès au crédit par rapport au total des bénéficiaires prévus. Les rendements sont ceux donnés par l'étude d'impact faite par le projet.

Maïs					
Année	Prix (1000FCFA/T)	Superficie améliorée ha	Rendement (t/ha)	Production (1000 FCFA)	Marge brute (1000 FCFA)
1	200	0	1,1	0	0
2	200	0	1,1	0	0
3	200	0	1,1	0	0
4	200	0	1,1	0	0
5	200	522	1,1	114840	44672,76
6	200	1044,2	1,1	229724	89362,636
7	200	1566,2	1,1	344564	134035,396
8	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
9	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
10	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
11	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
12	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
13	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
14	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
15	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
16	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
17	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
18	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
19	200	2088,4	1,1	459448	178725,272
20	200	2088,4	1,1	459448	178725,272

MANIOC

Année	Prix (1000FCFA/T)	Superficie améliorée ha	Rendement (t/ha)	Production (1000 FCFA)	Marge brute (1000 FCFA)
1	70	0	8	0	0
2	70	0	8	0	0
3	70	0	8	0	0
4	70	0	8	0	0
5	70	171,6	8	96096	37861,824
6	70	343,2	8	192192	75723,648
7	70	514,9	8	288344	113607,536
8	70	686,5	8	384440	151469,36
9	70	686,5	8	384440	151469,36
10	70	686,5	8	384440	151469,36
11	70	686,5	8	384440	151469,36
12	70	686,5	8	384440	151469,36
13	70	686,5	8	384440	151469,36
14	70	686,5	8	384440	151469,36
15	70	686,5	8	384440	151469,36
16	70	686,5	8	384440	151469,36
17	70	686,5	8	384440	151469,36
18	70	686,5	8	384440	151469,36
19	70	686,5	8	384440	151469,36
20	70	686,5	8	384440	151469,36

RIZ

Année	Prix (1000FCFA/T)	Superficie amélioré ha	Rendement (t/ha)	Production (1000 FCFA)	Marge brute (1000 FCFA)
1	400	0	0	0	0
2	400	0	0	0	0
3	400	0	0	0	0
4	400	0	0	0	0
5	400	7	2,5	7000	2555
6	400	14	2,5	14000	5110
7	400	22	2,5	22000	8030
8	400	30	2,5	30000	10950
9	400	30	2,5	30000	10950
10	400	30	2,5	30000	10950
11	400	30	2,5	30000	10950
12	400	30	2,5	30000	10950
13	400	30	2,5	30000	10950
14	400	30	2,5	30000	10950
15	400	30	2,5	30000	10950
16	400	30	2,5	30000	10950
17	400	30	2,5	30000	10950
18	400	30	2,5	30000	10950
19	400	30	2,5	30000	10950
20	400	30	2,5	30000	10950

TOMATE

Année	Prix (1000FCFA/T)	Superficie amélioré ha	Rendement (t/ha)	Production (1000 FCFA)	Marge brute (1000 FCFA)
1	300	0	0	0	0
2	300	0	0	0	0
3	300	0	5	0	0
4	300	0	5	0	0
5	300	33,7	5	50550	22140,9
6	300	67,3	5	100950	44216,1
7	300	101	5	151500	66357
8	300	134,7	5	202050	88497,9
9	300	134,7	5	202050	88497,9
10	300	134,7	5	202050	88497,9
11	300	134,7	5	202050	88497,9
12	300	134,7	5	202050	88497,9
13	300	134,7	5	202050	88497,9
14	300	134,7	5	202050	88497,9
15	300	134,7	5	202050	88497,9
16	300	134,7	5	202050	88497,9
17	300	134,7	5	202050	88497,9
18	300	134,7	5	202050	88497,9
19	300	134,7	5	202050	88497,9
20	300	134,7	5	202050	88497,9

Calcul du taux de rentabilité économique à l'achèvement

Année	Marges Brute par Culture (1000FCFA)				Marges totales (1000FCFA)	coût investissement (1000FCFA)	Cash flow (1000FCFA)
	maïs	manioc	riz	tomate			
1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37528,78	-37528,78
2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41814,43	-41814,43
3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66350,51	-66350,51
4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295791,64	-295791,64
5	44672,76	37861,82	2555,00	22140,90	107230,48	200881,91	-93651,42
6	89362,64	75723,65	5110,00	44216,10	214412,38	378294,68	-163882,29
7	134035,40	113607,54	8030,00	66357,00	322029,93	913194,96	-591165,03
8	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53	655301,76	-225659,23
9	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53	1462706,69	-1033064,16
10	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53		429642,53
11	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53		429642,53
12	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53		429642,53
13	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53		429642,53
14	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53		429642,53
15	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53		429642,53
16	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53		429642,53
17	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53		429642,53
18	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53		429642,53
19	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53		429642,53
20	178725,27	151469,36	10950,00	88497,90	429642,53		429642,53

TRI = 8%

ANNEXE 4

Marchés exécutés sur le prêt FAD

N° Référence et Objet du marché	Catégorie	date	Fournisseurs	Montant	Montant payé	% exécution
Fourniture de 56 motocyclettes au PADMOC	biens	2/5/2005	COMOVEP	28 066 646 FCFA	35 491,67 UC	100
Fourniture de 4 pick up et 2 véhicules NISSAN TERRANO	Biens		SONAEC	82 000 000 FCFA	104 547,25 UC	100
Audit comptable exercices 2003- 2004 et 2005	Service	6/6/2006	Cabinet Afrique Etude	13 400 000 FCFA	17 855,56 UC	100
Analyse des OPA	service	16/6/2006	IBT	23 525 000 FCFA	32 642,98 UC	100
Assistance technique (3 experts)	service	20/9/2007	BIM	234 785 000FCFA	331 485,97 UC	100
Matériel informatique et logiciels	biens	18/11/2006	SOFEC Sarl	28 197 540FCFA	39 901,67 UC	100
Construction de 40km pistes	Travaux	20/9/2007	CERAP-TP	891 940 019FCFA	1 187 389,90 UC	100
Consultant en formation	service	12/2/2007	AD CONSULT	8 780 000 FCFA	12 490,41 UC	100
Mise en place système financier et comptable	service	23/12/2006	SEC DIARRA	12 015 000 FCFA	16 865,11 UC	100
Audit comptable et financier (exercices 2006 et 2007)	Services	12/11/2007	CDM Consultants	10 000 000FCFA	14 182,57 UC	100
Etudes et contrôle des travaux du CF Dogbo	service	4/6/2007	SETEM Bénin	21 041 000FCFA	28 474,40 UC	91,11
Evaluation mi-parcours	service	18/3/2008	ADA Consultants	18 494 000FCFA	24 698,33 UC	100
Etude et contrôle de forages, AEV et latrines	Service	18/3/2008	BENIN Consult	51 848 000 FCFA	29 270,31 UC	100
Mobilisation sociale pour construction de pistes	service	6/12/2007	AERAMR-ONG	18 871 000FCFA	25 791,60 UC	100
Contrôle des travaux de construction de 40km pistes	service	27/2/2008	SETEM - Bénin	71 045 700FCFA	97 984,42 UC	100
Etudes et contrôle des travaux du pont sur le Couffo	service	27/2/2008	ICRES	64 470 000 FCFA	31 679,35 UC	50
Assistance technique pour l'amélioration des pistes	service	9/11/2009	ONG CPADES	12 966 794FCFA	16 577,06 UC	100
Audits comptable et financier exercices	service	14/12/2009	BENAUDIT Consultex	10 000 000FCFA	13 384,71 UC	100

2008 et 2009			Sarl			
Travaux d'achèvement du CF Dogbo	travaux	28/6/2010	SILCO Sarl	339 735 500FCFA	408 142,63 UC	91,11
Etudes et contrôle réhabilitation de pistes	service	18/6/2010	PERS-BTP	36 309 900 FCFA	22 418,00 UC	50
Construction de l'écloserie de Dakomey	travaux	6/9/2010	GIRON-INFRA	86 942 836FCFA	8 336,65 UC	7

Marchés exécutés sur le budget du gouvernement

N° Référence et Objet du marché	Catégorie	date	Fournisseurs	Montant	Montant payé	% exécution
Réhabilitation du centre de promotion rurale de Kogbétohoué	travaux	4/4/2007	KODAF	21 912 093 FCFA	21 912 093 FCFA	100
Réhabilitation du centre de promotion rurale d'Agnavo	travaux	11/8/2008	SILCO SARL	21 971 241 FCFA	19 774 116 FCFA	100

ANNEXE 5

Liste des documents consultés

- 1) Rapport d'évaluation du projet PADMOC;
- 2) Rapport d'achèvement de l'UGP ;
- 3) Aide mémoire des missions de supervision de Février 2004, Octobre 2004, Décembre 2004 , Février 2005, Juillet 2005, Novembre 2005, Avril 2006, Décembre 2006, Décembre 2007, Avril 2008 et février 2010.
- 4) Rapport d'évaluation à mi-parcours ;
- 5) Etude de relance de la pisciculture par NOUMONVI Kokouvi Julien;
- 6) Liste des projets du MAEP ;
- 7) Rapport finaux des conventions avec les institutions de la CeRPA, le DRH/MEEM, ONASA, ONG JAE-Bénin, INRAB, ABE ;
- 8) Rapports de suivi des activités du PADMOC par le comité de suivi départemental ;
- 9) Rapports finaux des assistants techniques en suivi évaluation et crédit ;
- 10) Rapport du SAF sur la situation des crédits ;

ANNEXE 6

Description du projet

Données de base

Le prêt d'un montant de 9,130 d'UC a été approuvé par le conseil d'administration du Groupe de la Banque le 18 avril 2001. Mis en vigueur le 4 juillet 2003, le projet a démarré le 13 novembre 2003, date du premier décaissement. L'exécution du projet qui était prévue pour être clôturé le 31/12/2009 a été prorogée au 31 décembre 2010. Le projet a eu deux révisions de la liste des biens et services, la première en 2005 pour corriger les omissions des coûts détaillés et la seconde en 2008 pour affecter des ressources du projet au financement de la crise alimentaire.

L'objectif sectoriel du Projet est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire du pays. L'objectif spécifique est de diversifier et d'augmenter les productions agricoles dans les départements du Mono et du Couffo. Le Projet s'articule autour de trois (03) composantes qui sont : A. Renforcement des infrastructures, B. Appui au monde rural et C. Gestion du Projet.

Performance opérationnelle : Résultats du projet par composante :

1. Composante A : Renforcement des infrastructures rurales

1.1. *La sous composante pistes rurales* comprend la réalisation de 40 km de pistes pour le désenclavement de la dépression des Tchis, la réhabilitation de 13 km de pistes, l'amélioration de 60 km de pistes et la construction d'un pont sur le Couffo. La sous composante hydraulique agricole comprend l'aménagement de 300 ha de petits bas-fonds et de 45 ha de périmètres irrigués par des forages artésiens.

1.2. Le contrat du contrôle des travaux des 40 km de pistes avec SETEM-Bénin a été signé après celui de la réalisation des travaux par CERAB-TP soit respectivement en février 2008 et en septembre 2007. Les travaux de construction des pistes ont pris beaucoup de retard. Ils ont démarré le 2 novembre 2007 pour une durée contractuelle de 6 mois, mais ils ont été achevés en août 2010. Le choix de cette entreprise a présenté des risques dès le départ car elle ne possède aucun matériel de terrassement et de transport à mobiliser sur le chantier d'une part et d'autre part elle n'a présenté qu'une référence dans le domaine de la construction de pistes rurales. De plus, les engins loués mobilisés sur le chantier ne correspondent pas à ceux présentés dans l'offre de l'entreprise. Ceci étant, la faiblesse de la capacité technique et financière additionnée à un non-respect des modalités contractuelles ont entraîné la défaillance de l'entreprise vis-à-vis de ces engagements. Aussi, le faible suivi rapproché du bureau de contrôle et de l'entreprise des travaux par aussi bien l'UGP que la Direction de génie rural en tant que maître d'œuvre a contribué à ce retard excessif dans les travaux qui s'est répercuté sur la qualité des travaux et la faible performance de la mobilisation sociale des bénéficiaires.

1.3. La visite de la piste a montré que les premiers tronçons réalisés présentent des affaissements de la couche de roulement à l'emplacement des roues des véhicules de circulation compromettant ainsi le drainage adéquat de ces tronçons et mettant à nu le géotextile à certains endroits. La mission invite le maître d'ouvrage à appeler l'entreprise à procéder aux travaux confortatifs avant la réception définitive.

1.4. Les études de réhabilitation des 13 km de pistes Adjaïgonou-Tohou-Frontière Département de l'Atlantique ont démarré tardivement en juin 2010 avec le bureau d'études PERS-BTP. Ceci a rendu impossible le démarrage et la finition des travaux avant la clôture du projet. Les études d'exécution du pont sur le Couffo ont été effectuées en 2008 par le bureau d'études ICRES. Le lancement et le dépouillement tardifs de l'appel d'offres international pour les travaux, respectivement le 21 décembre 2009 et le 7 juin 2010 ainsi que le montant élevé des propositions des entreprises n'ont pas permis d'effectuer à temps une révision de la liste des biens et services afin de réaliser cet ouvrage avant la date de clôture du projet.

1.5. Suite à la construction des 40 km de pistes à la fin du projet et de la non réalisation des travaux de réhabilitation et d'amélioration des pistes, les comités de gestion des pistes mis en place en 2007-2008 dans 11 villages par l'ONG AERAMR et en novembre 2010 par l'ONG CPADES n'ont pas fonctionné pendant toute

la durée du PADMOC. Malgré la tutelle du CeRPA sur l'UGP du PADMOC, la coordination entre la DAGRN/CeRPA et l'UGP a souffert d'insuffisance et de lenteur pour cette sous composante des pistes. Ceci va avoir un impact négatif sur la pérennisation de ces réalisations qui dépendent de la fonctionnalité des comités de gestion des pistes installés par le projet.

1.6. La sous-composante *hydraulique agricole* comprend l'aménagement de 300ha (réduit à 150 ha par l'évaluation à mi-parcours) de bas-fonds et la création de 45 ha de périmètres irrigués (réduit à 30 ha) autour de forages artésiens dans la dépression des Tchis. Aucune activité n'a été réalisée dans cette sous-composante. Les 30 millions FCFA prévus pour les études et le contrôle des travaux ont été en deçà du montant des offres présentés par les bureaux d'ingénieur conseil. La Banque n'a pas donné son avis de non objectif parce qu'elle a considéré que la révision de la liste des biens et services et les délais de passation des marchés ne permettraient pas de réaliser cette action. Bien que l'avis de la Banque sur l'appel d'offres pour les études et contrôle des travaux de cette sous composante a été donné en mars 2007, la date du lancement de l'appel d'offres a eu lieu le 31 décembre 2008 soit après 20 mois. Ainsi, ces travaux n'ont pas été aussi exécutés à cause d'une part du retard considérable accusé dans l'instruction du dossier et du coût des études techniques jugé très élevé par rapport aux prévisions.

1.7. La tutelle du CeRPA sur l'UGP du PADMOC prévu dans l'organigramme du rapport d'évaluation n'a pas été respectée dès le démarrage du projet suite à l'arrêté du MAEP n°172/MAEP/D-CAB/SGM/DPP/DA/CSRH/SA du 22 mars 2002 qui corrige et modifie l'organigramme. Ceci explique en partie la faible collaboration entre la DAGRN/CeRPA et l'UGP pour les activités de la composante *renforcement des infrastructures rurales*

1.8. La sous composante *hydraulique villageoise et assainissement* comprend la création de 30 points d'eau sur des forages équipés de pompes manuelles, l'adduction d'eau villageoise (2 AEV non prévu à l'évaluation) et la construction de 28 blocs de latrines. La convention établie entre le PADMOC et la DRH en tant que maître d'ouvrage délégué n'a été que partiellement mise en œuvre car les travaux n'ont démarré dans aucune de ces activités. Le DRH a participé au recrutement et au suivi du bureau d'études et de contrôle BENIN CONSULT et de l'ONG pour la mobilisation sociale JAE-BENIN. Les études d'implantation effectuées par le bureau d'étude et de contrôle ont permis d'implanter les forages et les latrines permettant ainsi à l'ONG de constituer les comités de gestion des points d'eau (CGPE) dans les localités et de former les bénéficiaires à l'utilisation et l'entretien des latrines. La priorité pour les AEV a été donnée à la desserte en eau des CPR du projet (Agnavo, Kpétou, Kogbétohoué) et le centre de formation de Dogbo. Bien que les études aient été achevées en novembre 2008, la date de signature des contrats des marchés des travaux des forages et latrines ainsi que de l'acquisition des pompes n'ont pu être signés qu'à la fin du projet (septembre 2010), ne permettant pas ainsi de les exécuter à cause des délais contractuels dépassant le 31 décembre 2010. Entre la date de réception de l'avis de la Banque et de la signature de ces contrats, il s'est écoulé plus de 8 mois. Cette situation a compromis la crédibilité du projet vis-à-vis de la population mobilisée. Ainsi, les conventions établies au démarrage du projet avec la DRH (novembre 2005) bien avant le démarrage des prestations de l'ONG (février 2007) et ce pour une durée de 4 ans n'ont pas abouti aux résultats escomptés.

1.9. La sous composante *d'infrastructures piscicoles* comprend la construction d'une éclosierie au centre piscicole de Dokomey à Aplahoué et d'une base de pêche de 200 m² et d'un fumoir de 100 m² pour la pêche maritime à Ayiguinou, la réfection des bassins de l'éclosierie de Tohonou, et la construction de 30 étangs piscicoles à Kpétou. L'UGP a recruté un consultant expert en pisciculture pour pallier à l'absence d'une convention avec les institutions spécialisées en la matière pour la mise en œuvre de cette sous composante. L'étude effectuée par le consultant de pisciculture recruté en avril 2009 n'a pas contribué à la mise en œuvre de cette sous composante. Ceci s'explique par le retard excessif (mai 2009) dans le lancement du premier DAO concernant la construction de l'éclosierie d'Aplahoué. Les travaux de sa construction ont démarré au mois d'octobre 2010 pour atteindre 7% de réalisation au 31 décembre 2010. Le DAO de la réhabilitation du Centre d'Alevinage de Tohonou a été lancé et il est apparu que les propositions financières sont substantiellement élevées par rapport aux prévisions des coûts détaillés du projet. Le centre de fumage et la

base de pêche d'Ayiguinou, n'ont pas été réalisés du fait que le projet a estimé que ces infrastructures ne sont plus pertinentes. En effet, des infrastructures similaires réalisées dans cette même zone par le PDRIM ne font pas l'objet d'une utilisation optimale par les bénéficiaires. Ainsi, mis à part le démarrage minime des travaux d'Aplahoué, toutes les activités de cette sous composante n'ont pas été exécutées.

1.10. Ainsi, on peut retenir que seule les pistes Hlassamè-Badazoin et Madjrè-Zizagué ont été construites et réceptionnées sur l'ensemble des infrastructures prévues. Le taux de consommation financier de 36% est de loin supérieur au taux d'exécution physique de cette composante qui est estimé à 20%. L'absence dans l'UGP d'un spécialiste en infrastructures a été relevée comme contrainte à la gestion de cette composante. L'incapacité manifestée par l'équipe de l'UGP à traiter et activer les dossiers relatifs aux marchés des infrastructures depuis la préparation des appels d'offres jusqu'à la réalisation des travaux ainsi que la faible collaboration entre l'UGP et les maîtres d'ouvrage délégué et maîtres d'œuvre responsable des infrastructures (DAGR/CeRPA, DRH/MMEE, DG pêche, D Génie rural/MAEP) expliquent la faible performance du projet dans cette composante.

2. Composante B : Appui au monde rural :

2.1. La composante Appui au Monde Rural comprend trois volets qui sont : (i) la professionnalisation du monde rural, (ii) la Promotion des Organisations Paysannes (OP) et des filières (iii) le Crédit agricole

2.2. *Le volet Professionnalisation du monde rural* comprend l'achèvement des travaux du centre de formation de Dogbo, l'établissement d'un plan de formation, la formation de longue durée de 400 jeunes déscolarisés et de courte durée de 3200 exploitants confirmés dans les 4 CPR à réhabiliter sur le budget du gouvernement.

2.3. L'élaboration du dossier de consultation restreinte pour les études et le contrôle des travaux d'achèvement du centre de formation de Dogbo a débuté en juillet 2005 et la signature du contrat avec le bureau retenu a eu lieu après deux ans. Il en est de même pour le marché des travaux dont le DAO a été transmis à la CPMP en février 2008, l'avis de non objection de la Banque relative à l'adjudication du marché le 23 avril 2009 et la signature du contrat avec l'entreprise retenue SILCO Sarl a eu lieu le 28 juin 2010. Ainsi, l'aboutissement du DAO des travaux du CF de Dogbo ont pris plus de 26 mois.

2.4. Le suivi des étapes de passation de ce marché a montré un goulot d'étranglement au niveau du DNMP dont les dates de réception du DAO et de son approbation et transmission ont été respectivement le 25 mars 2008 et le 9 avril 2009. Le contrat a été signé et la réception provisoire a eu lieu à la clôture du projet avec un taux d'exécution financier de 91,10% au 31 décembre 2010. Il avait été convenu que les 8,9% restants seront pris en charge par le Budget National.

2.5. Lors de sa visite des chantiers en présence de l'entreprise et du bureau de contrôle, la mission d'achèvement a constaté que, d'une part, les travaux n'étaient pas encore terminés et d'autre part le niveau actuel de réalisation est très en deçà des décomptes transmises à la Banque, pouvant être évalué à 80%. En effet, 5 mois après la réception provisoire, d'importants travaux restent toujours non réalisés ou non achevés: peinture non terminée, placards non posés, réseau électrique non fini, plusieurs travaux confortatifs non réalisés, etc. Le décompte a été appuyé par un procès-verbal de réception provisoire signé par des représentants de la Direction Générale du Budget, de la Caisse Autonome d'Amortissement, de la Cellule de Passation des Marchés Publics du MAEP, du CeRPA et du Coordinateur. Ceci constitue une non-conformité aux règles et procédures en matière d'acquisition de travaux et aux termes de la lettre de décaissement par le Bureau de contrôle, l'Entreprise et les représentants mandatés des différents services de l'Etat. Ainsi, la mission a vérifié le 18 mai 2011, que toutes les malfaçons ont été reprises par l'entrepreneur à hauteur des quantitatifs objets du décompte du 28 décembre 2010.

2.6. Les réhabilitations des Centres de Promotion Rurale de Kogbétohoué (Aplahoué) et d'Agnavo (Dogbo) ont été réalisées respectivement par les Entreprises KODAF et SILCO Sarl en 2007 et en 2009 sur financement de la contrepartie du gouvernement au projet. Les CPR de Grand-popo et de Kpétou n'ont pas pu être réhabilités à cause de l'insuffisance de ressources sur le budget national. Malgré, la non adduction d'eau potable et l'absence d'électricité pour le CPR d'Agnavo, celui-ci a fonctionné tant bien que mal avec des conditions difficiles. Les CPR de Kogbétohoué et de Kpétou n'ont pas été fonctionnels pendant toute la durée du projet.

2.7. Le plan de formation prenant en compte les besoins réels en formation des jeunes déscolarisés et des producteurs à former dans les Centres de Promotion Rurale, a été élaboré par le bureau d'études AD-Consult Sarl suite à une consultation sur la base de liste restreinte en 2007.

2.8. Les formations de longue durée (11 mois) et de courte durée (10 jours) ont été effectives dans les CPR d'Agnavo et de Grand Popo où 74 jeunes déscolarisés dont 25 jeunes filles ont été formés en longue durée, et 362 exploitants agricoles dont 144 femmes en courte durée. Le taux de réalisation est de 18,5% pour la formation de longue durée et 11,31% pour la courte durée. Ces faibles taux d'exécution s'expliquent par plusieurs raisons dont les principales sont : i) la non réhabilitation des CPR à temps par manque de ressources financières ; ii) l'élaboration tardive d'un plan de formation pour les CPR; iii) le retard dans la réalisation des travaux d'achèvement du Centre de Formation de Dogbo, iv) les conditions d'hébergement difficiles, v) les équipements pédagogiques de formation peu performants ou inexistantes (moyens de déplacement, bâtiment et matériel de travaux pratiques, parcelles de culture) et vi) l'absence d'un minimum de personnel de formation et d'une administration permanente dans ces centres.

2.9. *Le volet Promotion des organisations paysannes* a démarré par la réalisation en 2005 d'une analyse diagnostique des Organisations paysannes dans les Départements du Mono et du Couffo par le Bureau d'Etudes IBT qui a permis l'identification de 300 OPA clés sur les 1080 fonctionnelles. L'appui aux organisations professionnelles agricoles de base et faïtières est composé de la construction de salles polyvalentes pour les UCP, de l'alphabétisation et de la promotion des filières.

2.10. La formation de courte durée a eu lieu dans les CPR pour les membres de 79 OPA de base (5258 membres dont 4300 femmes) avec un taux de réalisation estimé à 83%. La formation des 92 membres dont 25 femmes des OPA faïtières a intéressé divers domaines aussi bien technique que financier (crédit) pour un taux estimé à 86%. Les activités d'alphabétisation n'ont pas pu être exécutées à cause des délais d'exécution qui devraient dépasser les dates de clôture du projet. Les Termes de Références et le dossier de consultation restreinte pour le recrutement des ONG locales pour la formation de 166 groupements pour environ 1660 personnes ont été élaborés. Ce dossier a obtenu l'avis de non objection de la BAD le 28 décembre 2010 et le processus de recrutement n'a pu être bouclé compte tenu de la clôture du projet le 31 décembre 2010.

2.11. Le dossier d'appel d'offres pour la construction de sept (07) salles polyvalentes a été élaboré pour les Unions Communales de Producteurs (UCP). La Banque a donné son avis de non objection le 12 Avril 2010, mais l'appel d'offre n'a pu être lancé en raison du délai d'exécution qui dépasserait le 31 Décembre 2010.

2.12. *La promotion des filières, production de semences*: Le projet a appuyé le CeRPA (convention UGP/DG-CeRPA) pour la promotion des filières riz et maïs par l'acquisition de matériels de contrôle de semences et le suivi de 29 multiplicateurs de semences certifiées de riz (38,3 tonnes) et 20 multiplicateurs de maïs (13,5 tonnes). Il a appuyé la production de semences et la culture intensifiée de la tomate en établissant une convention avec l'INRAB.

2.13. *Protection des végétaux* (convention UGP/DRC-CeRPA): En appui au CeRPA, le projet a créé, formé et équipé vingt (20) brigades phytosanitaires constituant ainsi un réseau régional d'alerte et de lutte contre les maladies. Ces brigades sont menacées de démantèlement suite aux problèmes rencontrés pour le renouvellement de leurs équipements usés et l'approvisionnement en produits pesticides sur la ligne de crédit PADMOC. L'échec d'une expérience récente en ce volet a défavorisé le recours au crédit pour cette activité.

2.14. *Restauration de la fertilité des sols* (convention UGP/DPFSA-CeRPA) : Plusieurs techniques de restauration de la fertilité des sols et de lutte contre l'impérata cylindrica et l'érosion ont été introduites au niveau des producteurs de toutes les communes des départements du Mono et du Couffo. L'appui du projet à la protection des terres et à l'amélioration de la fertilité des sols et de la biodiversité a consisté en : i) la fourniture de semences pour la réalisation de 60 ha de mucuna ; ii) la fourniture de plants aux producteurs pour la plantation de 42 ha de choc acacia ; iii) l'appui à la réalisation de 37 ha de vétiver et iv) l'appui à la réalisation de plantations d'embocagement et d'amélioration de la biodiversité avec 41,5ha de terre protégées et 7821 plants d'espèces rares mis en terre (convention UGP/SFPRN-CeRPA). La mission de supervision conjointe UGP/CeRPA d'avril 2010 a constaté un fort taux de mortalité des plantations de la biodiversité dans la forêt sacrée de Ladikpo dans la commune de Lalo. Par contre, notre mission a constaté l'intérêt des producteurs aux plantations d'acacia qui permettent de leur procurer un revenu appréciable à partir de la vente des piquets avec une rotation de 3 à 4 ans.

2.15. *Base de données* : En vue d'élaborer cette base de données, un suivi rapproché de 200 exploitations a été programmé pour être réalisé conjointement par l'UGP et la DPAF-CeRPA. A cet effet, des équipements dont 6 motos ont été acquis par le projet pour les 6 enquêteurs recrutés. Les rares données partielles recueillies n'ont pas été analysées. Une étude d'impact technico-économique du projet réalisé par un consultant individuel est en cours de finalisation.

2.16. Concernant le volet Crédit agricole : Un fonds de crédit de 2 551 millions FCFA (2,63 millions UC) a été mis en place au démarrage du projet mais 2 millions d'UC (1400 millions FCFA) ont fait l'objet d'une réallocation au profit du PUASA. Les premiers crédits ont été mis en place au profit des producteurs en mai 2006. L'assistance technique du volet crédit a démarré ses activités en Octobre 2007 pour une durée globale d'un an au moment où le poste de la Spécialiste en Animation Féminine de l'UGP a été vacant pendant plus d'un an pour raison de maladie. Ceci a fortement ralenti les activités de la composante en 2006/2007. En effet, jusqu'à fin octobre 2007, le montant des crédits accordés à 130 bénéficiaires dont 12 femmes a été de 184 182 600 FCFA. Au 31/12/2008, le montant des crédits refinancés par la CGGC sur les ressources de la BAD a passé à 757 160 058 FCFA pour 990 bénéficiaires dont 39,4% des femmes. Au 31/7/2009, on a donc assisté à une réduction du taux d'évolution des crédits accordés en 2009/2010 puisque le montant global de crédits accordés au 31 décembre 2010 a été de 841.310.058 FCFA au profit de 1119 bénéficiaires dont 481 femmes. Il convient de signaler que 768 160 058 FCFA ont été mis en place pour 992 bénéficiaires (602 hommes et 390 femmes) sur les ressources directement reçues de la BAD et le reste sur les fonds remboursés au CGGC par les IMF.

2.17. La mise en place des crédits a été suspendue en mars 2009 suite à la rupture du fonds de crédit de 0,63 millions d'UC. Cette activité a été relancée avec l'utilisation des fonds remboursés par les IMF au CGGC mais les nombreux impayés observés ont conduit à une nouvelle suspension par la mission de supervision de la BAD d'Octobre 2009 pour les IMF qui n'ont pas atteint 90% de remboursement au CGGC. En effet, le taux de remboursement au 30 septembre 2010 a varié entre un minimum de 20,6% pour la commune de Houéyogbé et un maximum de 60,9% pour Klouékanmé. A titre d'exemple pour la commune de Come (143 bénéficiaires) et du Grand-Popo (70 bénéficiaires), le taux de remboursement au 30 avril 2011 des crédits parvenus à échéance a été respectivement de 39% et 58,5%. Le nombre de bénéficiaires qui ont remboursé 100% de leur crédit a été respectivement de 12 et 15 personnes. La mission a constaté que le problème du mauvais remboursement est fréquent au niveau des bénéficiaires de crédit cautionnés par leur organisation paysanne. Ceci est de nature à pénaliser les bons payeurs au sein de l'OPA et à les encourager à suivre l'exemple des premiers surtout que ces bénéficiaires sont conscients que la ligne de crédit provient d'un projet voué à un proche achèvement. Ainsi au 30 avril 2011, un bénéficiaire de la commune d'Aplahoué a totalement remboursé le crédit octroyé le 23/11/2006 de 6 millions FCFA mais n'a pas commencé le remboursement du crédit octroyé le 31/3/2009 de 8 millions FCFA. Néanmoins, la mission a noté un grand engouement des producteurs pour le crédit et a observé des résultats probants de certains microprojets financés par le projet.

2.18. La majorité des crédits accordés sont à moyen terme (68 %) et concernent le matériel de transformation et de stockage, les équipements agricoles, l'élevage de lapins et les équipements de pêche et de pisciculture. Ceci est de nature à peser sur la trésorerie du CGGC et l'interpelle à chercher d'autres ressources surtout que les taux de remboursement les plus faibles sont observés au niveau de ce type de crédit. L'implication directe des techniciens de crédit (TSIEC/CeCPA) des structures communales du CeRPA au montage des dossiers de microcrédit et dans le suivi de leur exécution milite en faveur de la pérennisation de cette activité. Néanmoins, leur manque d'implication dans le suivi des échéances de remboursement s'ajoute à la faible décentralisation des IMF pour contribuer en partie au faible taux de remboursement.

2.19. Il est prévu avec la CGGC la création d'un fonds de garantie et d'un fonds de calamité. Les ressources attendues du Gouvernement du Bénin pour alimenter ces fonds et le compte de remboursement n'ont été débloquées qu'en partie.

2.20. Il est à signaler, que dans le cadre du Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire (PUASA) une révision de la liste des biens et services a permis la réallocation de 2,0 millions d'UC de l'allocation initiale pour le micro crédit (2,63 millions d'UC). Mais le dossier a pris des retards tels que les délais ont été dépassés. Le décaissement étant effectué sur le compte spécial du PADMOC, la mission a constaté que le remboursement a été effectué le 5 avril 2011 à ECOBANK Sénégal.

3. Composante C : Gestion du projet

3.1. Sous composante Appui au CeRPA : Les réalisations au niveau de cette sous composante en matière d'équipement se présentent comme suit : i) L'acquisition de matériels roulants et informatiques, ii) de petits matériels et équipements d'enquêtes et de chantier et iii) le paiement des primes aux agents du CeRPA impliqués dans le projet. Les outils cartographiques n'ont pas été acquis parce que le PDRIM avait réalisé des cartes qui sont stockées au CENATEL et ne sont pas exploitées.

3.2. Les autres réalisations de la sous composante on porté sur: i) la réalisation de l'observatoire de huit marchés des départements du Mono et du Couffo de mai 2006 à avril 2010 avec l'appui de l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (Convention UGP/ONASA du 28/11/2005) ; ii) la mise en place à la DPAF, avec l'appui d'un consultant, d'une base de données sur les activités du projet ; iii) la réalisation du suivi rapproché des 200 exploitations agricoles; iv) le suivi environnemental des activités du projet, confié à l'Agence Béninoise pour l'Environnement (Convention UGP/ABE du 28/12/2007) et v) le renforcement des capacités des membres de l'UGP et de certains cadres et techniciens du CeRPA sur des thèmes spécifiques. Le suivi agricole par photo-interprétation n'a pu être réalisé en raison de la sous-estimation prononcée des coûts.

3.3. Sous composante : Unité de gestion du projet : Les réalisations de la sous composante sont les suivantes : i) l'acquisition de matériels roulants et informatiques et de bureau ; ii) la mise en place de l'assistance technique à partir d'octobre 2007 où les trois Experts (Suivi-Evaluation, Gestion Financière et Crédit) ont effectué une mission en continue (8 mois) et des missions de courte durée qui ont pris fin en 2009 ; iii) la réalisation en 2008 de l'évaluation à mi-parcours du projet par le Bureau d'études ADA-Consultant et iv) la réalisation périodique des audits externes du projet.

4. Aspects genre et environnement

4.1. L'aspect genre est pris en compte dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet. S'agissant des formations, le CPR de Grand-Popo est spécialisé dans la formation des exploitantes agricoles et des jeunes filles déscolarisées. Ce Centre a à son actif 153 exploitantes agricoles formées sur un total 237 exploitants formés, soit 66,55 %. Pour le crédit, les femmes constituent 50% des bénéficiaires. La prise en compte des femmes a été améliorée avec la mise en œuvre des activités de commercialisation et de transformation des produits agricoles.

4.2. Pour les aspects environnementaux, un PGES a été réalisé en 2002. Pour sa mise en œuvre, une convention de partenariat a été signée avec l'Agence Béninoise pour l'environnement. Les travaux proprement dit n'ont pas pu réellement démarrer en raison du non achèvement à temps des travaux de construction de piste et du non démarrage de la construction des forages et des latrines. Les zones d'emprunt n'ont pas été restaurées et les plantations de bord de pistes n'ont pas été effectuées. L'ABE n'a pas participé à la formation des brigades phytosanitaires pour réduire l'impact des traitements sur la santé et la pollution.

5. Situation financière

5.1. Au 31 décembre 2010, la situation financière du projet se résume comme suit : (i) le taux de décaissement du prêt FAD de 9,13 millions d'UC était de 52,88% alors que celui du Gouvernement Béninois était de 50,91% pour une contribution prévisionnelle de 1,09 millions d'UC ; (ii) Par rapport aux prévisions par catégorie sur le prêt FAD, les taux de décaissement des catégories travaux, services et fonctionnement ont été respectivement de 49,3%, 67,9% et 99,37% ; iii) Par rapport aux prévisions par composante à l'évaluation (FAD + Gouvernement), les taux de décaissement des composantes infrastructures, appui au monde rural et gestion du projet ont atteint respectivement 35,38%, 36,27% et 105,84%. Ces taux reflètent le déséquilibre important dans la gestion financière et dans la programmation des activités du projet.

5.2. Remboursement du solde du compte spécial : A l'achèvement du projet, le solde disponible du compte spécial doit être remboursé à la Banque. Ainsi, la mission recommande de rembourser au plus tard le 30 juin 2011, les sommes inscrites respectivement dans le compte spécial ouvert à la BCEAO pour FCFA 31 547 636 et dans le compte Financial Bank numéro 80 623 139 399 agence de Lokossa pour FCFA 64 225 123. Par ailleurs, le PADMOC devra produire une situation de réconciliation du compte spécial pour justifier le niveau actuel du solde du compte. Ainsi, la Banque doit s'assurer que les fonds décaissés sur le compte spécial sont justifiés avant la date de clôture.

5.3 La mission recommande au projet de s'assurer que tous les engagements reçus et fournis par le projet sont identifiés et de prendre des mesures pour assurer leur apurement. Le projet étant clôturé au 31 décembre 2010, la mission recommande à l'emprunteur de prendre les dispositions nécessaires afin d'organiser les réceptions définitives des travaux, les primes du personnel restreint en charge de suivi des activités de clôture du projet (DG CeRPA, coordinateur, comptable, secrétaire et chauffeur), seront à la charge du gouvernement.

Rapports d'activités et d'audit

5.4 Les rapports trimestriels d'activités sont régulièrement transmis à la Banque. Le rapport annuel d'activités de 2010 n'a pas été transmis à la Banque. Le rapport d'achèvement transmis à la Banque est incomplet et n'a pas respecté le format exigé.

5.5. La situation de mise en œuvre des recommandations de l'audit de l'exercice 2008 et partiellement de l'exercice de 2009, soumise à l'attention de la mission fait apparaître des recommandations non mises en œuvre par le projet et relatives à la gestion comptable. Par conséquent, la mission recommande au projet de diligenter la mise en œuvre des dites recommandations avant le 30 juin 2011 et invite le projet à transmettre l'audit de l'exercice 2011 avant le 30 juin 2011. Par ailleurs, la mission attire l'attention sur l'importance d'associer l'auditeur externe aux travaux d'inventaire des actifs du projet.

6. Conclusion et Leçons à tirer

6.1. Le projet a clôturé avec un taux de décaissement très faible de 52,88% malgré une prorogation d'un an de la date de clôture. Les travaux, qui représentaient 36,14% du montant du prêt à l'évaluation ont accusés le plus faible taux de décaissement, soit 17,8%. Les raisons de cette contreperformance sont entre autres : i) la lenteur du processus de passation des marchés au niveau de l'UGP, du gouvernement et de la Banque ; ii) l'absence d'un spécialiste en infrastructures dans l'équipe du projet ; iii) une faible performance des prestataires et des entreprises, iv) l'absence de rigueur dans le suivi par l'UGP des conventions et dans l'implication des services de l'institution de tutelle du projet (CeRPA), v) la multitude de petites activités impliquant plusieurs partenaires dont la capacité à l'évaluation n'a pas été suffisamment évaluée, vi) une mauvaise programmation et une discordance dans la mise en œuvre des activités sur le terrain et vii) La faible performance de l'équipe du projet et la faiblesse dans le suivi et le contrôle par l'emprunteur.

6.2. La composante d'appui au monde rural avec un taux de réalisation convenable et le volet crédit a donné de bons résultats en termes de perception des producteurs, d'amélioration de la production et des revenus. Par contre des efforts restent à fournir pour la formation des producteurs et la structuration des OP. La composante gestion du projet a atteint un bon taux de réalisation, même si cette performance n'a pas été reflétée sur la performance globale du projet.

6.3. Les principales leçons, suggestions et recommandations à tirer de cette mission d'achèvement se résument comme suit :

(i) l'équipe de l'UGP doit comprendre des spécialistes dont l'expertise couvre les principaux domaines d'intervention du projet ;

(ii) les études techniques des infrastructures à exécuter devront être effectuées pendant la préparation des projets lesquels se concentreront sur la réalisation des travaux ;

(iii) veiller au strict respect, par le maître d'œuvre et l'UGP, des engagements contractuels (matériels, personnel, délai d'exécution) pris par les entreprises et les opérateurs ;

(iv) veiller à identifier dès le démarrage du projet, les activités qui constituent le chemin critique afin de leur accorder la priorité requise dans la programmation et l'exécution ;

(v) accorder une plus grande importance aux clauses relatives aux capacités techniques, matérielles et financières des entreprises lors de l'élaboration et de l'évaluation des DAO des travaux nécessitant d'important terrassement ;

(vi) veiller au suivi rigoureux des conventions des prestataires et des services rattachés au maître d'ouvrage qui sont chargés de la maîtrise d'œuvre ou de la maîtrise d'ouvrage délégué des activités du projet ;

(vii) concevoir des projets ne contenant pas des activités rattachés à plusieurs domaines et spécialités ;

(viii) veillé à harmoniser entre les activités de mobilisation sociale des bénéficiaires et les réalisations des travaux des infrastructures dont ils sont chargés d'assurer la pérennité ;

(ix) veillé à programmer et échelonner l'intervention des prestataires de service en harmonie avec les activités complémentaires et rattachées aux prestations ;

(x) cibler les besoins d'assistance technique des projets en tenant compte des fonctions essentielles du projet nécessitant un renforcement de capacité ;

(xi) faire intervenir dans la mise en œuvre de la ligne de crédit en priorité des IMF décentralisés au niveau de la zone du projet et faire participer les structures décentralisées du maître d'ouvrage au recouvrement des crédits ;

(xii) introduire comme condition au premier décaissement la mise en place par l'emprunteur de mesures spécifiques en vue de consolider financièrement les structures communautaires qui vont s'approprier les investissements réalisés par le projet.

Recommandations :

Au Gouvernement :

1. Mettre tout en œuvre pour satisfaire les conditions d'un achèvement harmonieux du projet ;
2. Prendre les dispositions nécessaires afin d'organiser les réceptions définitives des travaux des pistes et provisoire du CF de Dogbo;
3. Démarrer l'entretien périodique de la piste Hlassamè-Badazoin et Madjrè-Zizagué de 40 km au courant de l'année 2011 ;
4. Réaliser sur la base de la mobilisation sociale effectuée dans le cadre du PADMOC les travaux d'amélioration des 60 Km de pistes et de réalisation de 30 forages à motricité humaines, de 2 AEV et de 28 latrines.
5. Poursuivre l'octroi de crédit à faible taux d'intérêt dans la zone du projet et de refinancer les bons payeurs demandeurs de crédit ;

6. Assurer la mise à niveau et le fonctionnement réguliers des CPR et du CF réhabilités et mettre en place un programme d'insertion socio-professionnel des stagiaires.

7. Faire un inventaire exhaustif du patrimoine matériel et immatériel du projet (matériels, équipements, constructions, productions intellectuelles..) avant le 30 juin 2011.

8. Veiller à remettre à l'avenir un rapport d'achèvement du projet en dû forme et contenu.

A la Banque :

- annuler le reliquat du prêt dont le montant s'élève à 2 302 129.63 UC ;
- s'assurer à l'évaluation de la fiabilité des informations sur l'état des lieux avant-projet (cadre institutionnel, acteurs locaux, projets et initiatives en cours, données de référence) de façon à mieux projeter les objectifs et effets attendus du projet et à cibler correctement les activités qui les sous-tendent.
- s'assurer à l'évaluation du projet de la disposition effective des institutions gouvernementales partenaires dans la mise en œuvre des activités que le projet leur incombe.
- organiser des réunions de concertation avec les bailleurs de fonds participant au financement d'activités similaires et/ou complémentaires dans la zone du projet.